

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon
avec la collaboration de Martin Poirier

(1996)

Finances publiques. Profits privés.

Les finances publiques
à l'heure du néolibéralisme.

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>
à partir du texte de :

à partir de :

Michel Bernard, Léo-Paul Lauzon,
avec la collaboration de Martin Poirier

Finances publiques. Profits privés. Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

Montréal : Les Éditions du Renouveau québécois et la Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, 1996, 142 pp.

Autorisation du directeur de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, M. Marc Hasbani, accordée le 4 février 2008, de diffuser en libre accès à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels : bernard.michel@uqam.ca et hasbani.marc@uqam.ca.

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

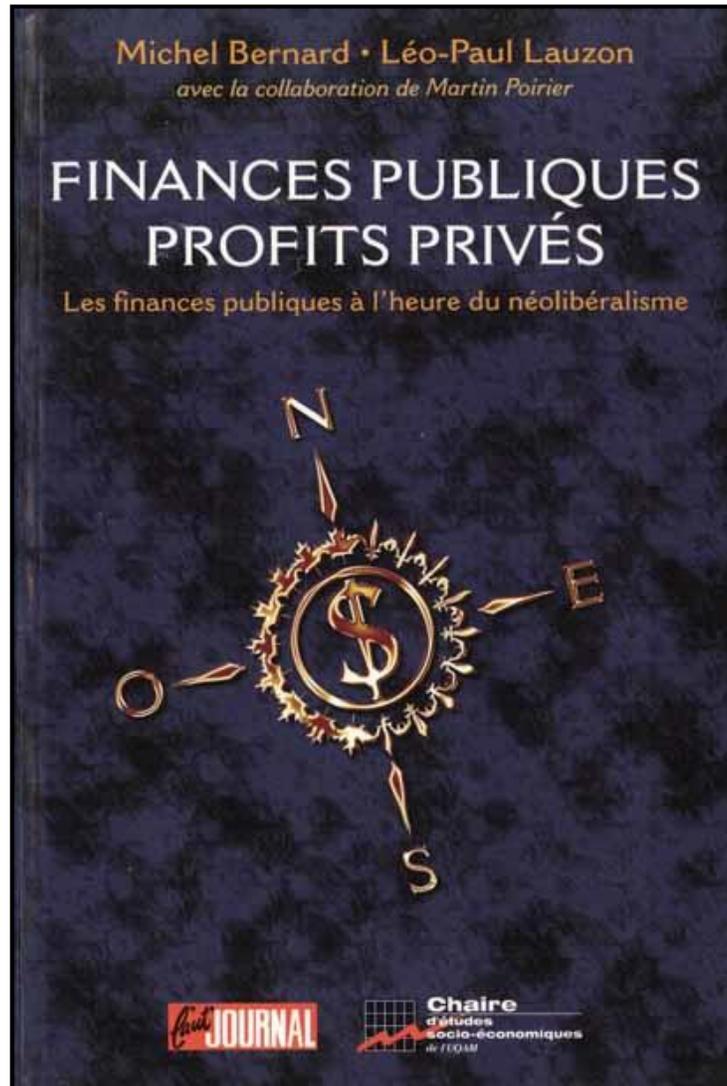
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 24 novembre 2020 à Chicoutimi, Québec.



Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon
avec la collaboration de Martin Poirier

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.



Montréal : Les Éditions du Renouveau québécois et la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1996, 142 pp.



Nous sommes infiniment reconnaissant à la direction de la Chaire socio-économique de l'UQAM de nous accorder la permission de publier, en texte intégral, ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.

[Autorisation formelle accordée le 4 février 2008 par le directeur de la Chaire socio-économique de l'UQAM, M. Marc Hasbani, de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]

Non seulement M. Hasbani nous a-t-il autorisé à diffuser ce livre mais également toutes les publications de la Chaire socio-économique de l'UQAM.

M. Marc Hasbani,
Directeur
Chaire socio-économique de l'UQAM.



Courriel : hasbani.marc@uqam.ca

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur, Les Classiques des sciences sociales
Mardi, le 24 novembre 2020.

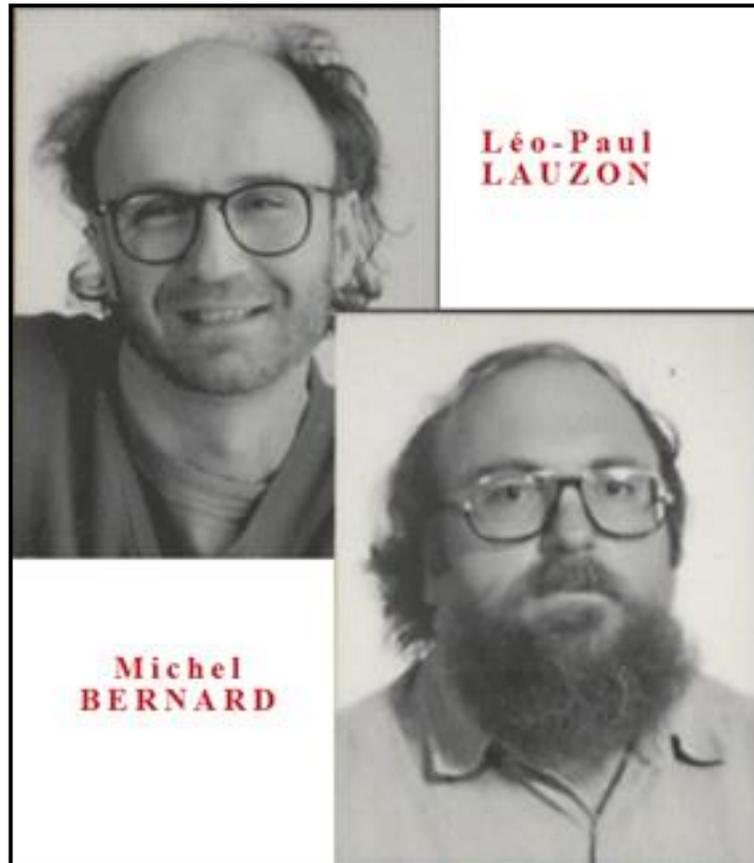
Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

Le présent recueil regroupe des articles que les professeurs Léo-Paul Lauzon et Michel Bernard ont fait paraître dans *l'aut' journal* ces dernières années eu égard à l'antagonisme essentiel entre les profits privés et les finances publiques. Lauzon et Bernard dévoilent les justes proportions des efforts fiscaux et des faveurs impartis aux patrons et montrent les chemins suivis par ces apatrides millions de dollars, qui ne parlent ni français ni anglais, et qui filent en direction des paradis fiscaux sur appel téléphonique, au nez des politiciens impassibles. Les évangélistes du laisser-faire et les comités de « sages » auto-proclamés nous disent qu'il faudrait tout privatiser au nom de l'assainissement des finances publiques, en se gardant bien de parler des coûts des services privés substitués. L'idéologie néolibérale amenuise le bien public à la portion congrue des infrastructures qui n'intéressent pas l'entreprise privée, réduisant le citoyen à la dimension d'un client et reconduisant les insolubles à la porte de la cité, via la désinsertion et la désintégration sociales.

Pourtant, ceux qui s'enrichissent copieusement du marché ne devraient-ils pas continuer à verser les impôts destinés à corriger partiellement les effets les plus pervers du laisser-faire ?



Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[4]

Remerciements

Nous remercions Clairandrée Cauchy, Stéphanie Vidal, Jean-François Castonguay et André Maltais de l'équipe de *l'aut' journal* pour leur précieuse contribution à la publication de cet ouvrage.

Ginette Leroux
directrice de collection

Publié par les Éditions du Renouveau québécois et la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM.

Conception de la couverture
et mise en pages intérieure : Mégatexte inc.

ISBN 2-9801075-3-0

Dépôt légal 1996 –
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

[5]

FINANCES PUBLIQUES PROFITS PRIVÉS

Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme

Michel Bernard • Léo-Paul Lauzon
avec la collaboration de Martin Poirier

[6]

[7]

À Michel Chartrand

[8]

[9]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

Table des matières

Quatrième de couverture

Préface [11]

1. À propos de l'émission *Huis-clos sur la dette* [15]
2. *Question d'éthique. Lauzon s'en prend à L'Actualité* [23]
3. Suite au budget fédéral de Paul Martin. Le Canada devrait être exclus du G-7 [27]
4. À propos du nouveau budget Martin. Le budget de la double aliénation [31]
5. *Avec quelques propositions modérées. Lauzon élimine le déficit* [39]
6. *Des suggestions au Comité permanent des finances à Ottawa. La fiscalité et le pouvoir des compagnies* [47]
7. *Un tableau saisissant. Que sont nos impôts devenus ?* [53]
8. *Tirées du rapport du vérificateur général. Quelques anecdotes fiscales édifiantes* [59]
9. *Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Seuls les plus fortunés en profitent* [63]

[10]

10. *La facture du fédéralisme. Le ministre Campeau nous refile la note* [67]
11. *La vérité sur les 54 000 riches de Bernard Landry. La démission du Parti québécois face à l'impôt des riches* [73]

12. [*L'écart entre les riches et les pauvres. La fraude intellectuelle du Conseil du patronat*](#) [79]
13. [*La fermeture de Kenworth. Une solution simple : une taxe sur la sortie des capitaux*](#) [83]
14. [*À propos de la taxe sur la masse salariale. Quatre mythes patronaux*](#) [87]
15. [*Mémoire à la Commission sur la fiscalité. Le Québec est-il l'enfer fiscal décrit par le patronat ?*](#) [91]
16. [*Commission sur la fiscalité. La seule obligation que les patrons se reconnaissent : faire des profits !*](#) [97]
17. [*Dossier. Ces compagnies qui paient peu ou pas d'impôts*](#) [105]
18. [*Dossier. Le fiasco du Régime d'épargne-action du Québec*](#) [135]

[11]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

PRÉFACE

[Retour à la table des matières](#)

Au cours des dernières années, les chefs d'entreprises et les bien nantis ont mobilisé économistes de droite et fiscalistes, journalistes et éditorialistes pour créer une psychose du déficit et de la dette qui induit à une résignation à l'État minimal. À entendre les gourous du prêt-à-penser, les évangélistes-affairistes, il faudrait tout privatiser, des sociétés d'État aux programmes sociaux, au nom de l'assainissement des finances publiques. Le bien public est ramené à la portion congrue des biens qui n'intéressent pas l'entreprise privée, réduisant l'homme à n'être citoyen que là où il ne peut devenir client et reconduisant les insolubles à la porte de la cité via la désinsertion sociale.

Les professeurs Léo-Paul Lauzon et Michel Bernard ont refusé de prendre ces arguments pour argent comptant. Ils ont scruté à la loupe les comptes publics et ont mis en lumière les programmes, déductions et abattements de toutes sortes, qui permettent aux revenus des mieux nantis de s'envoler vers les hauteurs.

Ils ont signalé les arnaques, les combines et ont montré les chemins suivis par les apatrides dollars, qui ne parlent ni français ni anglais, et qui filent en direction des paradis fiscaux sur appel téléphonique. Ils ont descendu de leur piédestal les [12] lois du marché qui ne sont que de simples constructions issues de l'habitude répétée et les sciences comptables, qui sous une fausse apparence d'exactitude, dissimulent les coûts sociaux et environnementaux sous forme de coûts externes à l'activité des entreprises.

Le présent recueil des articles, qu'ils ont fait paraître dans *Faut' journal* depuis quelques années, témoigne du caractère résolu de leurs propos. Que ce soit pour dénoncer les révérences d'un bien-pensant à l'origine d'une émission télévisée ou d'un article de journal, pour analyser ce qui se dissimule sous un budget gouvernemental, pour fustiger un baron de la finance, comme André Bérard, ou la fixation d'un ministre qui résume l'homme à un ustensile économique, comme Bernard Landry, les professeurs Lauzon et Bernard ont démontré leur engagement. Un engagement à combattre le néolibéralisme que nous aimerions voir plus généralisé chez les intellectuels.

Avec la participation de syndicats et de groupes sociaux, le professeur Léo-Paul Lauzon a créé récemment, à l'Université du Québec à Montréal, la Chaire d'études socio-économiques dont il est le titulaire. Michel Bernard y agit à titre de professeur associé. Cette chaire propose un discours alternatif au néolibéralisme et conseille les groupes aux prises avec le retour de ce libéralisme de vieille école que l'on avait cru historiquement dépassé. Cette chaire a également pour mission de former des chercheurs ayant une sensibilité sociale. Ainsi, le recueil contient également des articles de Martin Poirier, étudiant à la maîtrise en économie, qui fait partie de l'équipe de recherche.

À la Commission sur la fiscalité et sur le financement des programmes sociaux, les patrons ont exigé, au nom de la concurrence, des concessions fiscales annuelles de plus d'un milliard de dollars en réduction de la taxe sur la masse salariale et sur le capital afin de s'enrichir en nous faisant accessoirement l'aumône de l'emploi. Cette commande au gouvernement est passée au moment où les groupes sociaux absorberont 2,25 milliards \$ de coupures en 1996-1997 seulement. [13] Pourtant, les charges québécoises prélevées auprès des compagnies sont parmi les plus basses des pays du G-7, y inclus la taxe sur la masse salariale. On nous présente l'enrichissement d'une minorité propriétaire des moyens de production comme un ordre objectif des choses se justifiant par lui-même, comme la seule voie possible dans le rapport de l'homme aux choses. Non ! Ceux qui s'enrichissent copieusement du marché doivent continuer à verser les impôts destinés à corriger partiellement les effets les plus pervers du laisser-faire dont ils profitent. Les particuliers versent déjà 66% des revenus autonomes de l'État québécois contre 20% pour les compagnies. Les salariés paient déjà une partie des services publics

offerts aux entreprises via l'impôt des particuliers et toute diminution d'impôts des compagnies ferait manger les salaires par le profit.

À Ottawa et à Québec, plus de 30% de ces impôts servent à payer les intérêts sur la dette. Cela fait dire aux professeurs Léo-Paul Lauzon et Michel Bernard que « l'exploitation des citoyens par le capital privé, qui se faisait autrefois directement par les bas salaires, a pris aujourd'hui la forme plus dissimulée des intérêts. » Car qui pensez-vous s'enrichit de l'encaissement de ces intérêts ? « Sur le territoire du Québec, les intérêts coûtent aussi cher que le bien-être social, les pensions de vieillesse et l'assurance-chômage réunis ». Le coût des programmes sociaux apparaît léger comparé à la rente d'intérêts payée aux bien nantis. Ici, c'est l'intérêt qui mange le salaire via l'impôt des particuliers.

On cache le rapport de forces, mais les finances publiques sont devenues un terrain d'affrontement entre les différentes classes de la société. Aussi, une entreprise patronale de désolidarisation, de démagogie tacticienne, désigne les bénéficiaires des programmes sociaux et les employés du secteur public comme les « classes stériles » responsables de la détérioration des finances publiques. Récemment, on a vu les jeunes libéraux et conservateurs importer une idéologie opportuniste à la sauce puritaine-républicaine qui stigmatise les démunis comme des paresseux et qui remplace le droit social par la [14] charité. On explique le chômage de la même façon qu'au XVIII^e siècle : la paresse ! Pourtant, la crise financière de l'État découle plutôt de la politique monétaire canadienne des hauts taux d'intérêt qui a profité aux banques et détenteurs de capitaux qui s'enrichissent en dormant.

Ce recueil paraît suite à de nombreuses demandes émanant de milieux syndicaux et progressistes. Plusieurs personnes, qui lisent avec assiduité, depuis plusieurs années déjà, les articles du tandem Lauzon-Bernard dans les pages de *l'aut' journal*, ont exprimé le souhait de les voir regrouper dans un volume. Leur vœu est exaucé. Après ce recueil sur les finances publiques, d'autres suivront. L'un sera consacré aux articles portant sur les privatisations, un autre aux articles traitant de différents secteurs économiques.

Les articles de ce recueil sont regroupés, autant que faire se peut, sous différents thèmes. Les deux premiers portent sur les médias. Par la suite, viennent ceux consacrés aux finances publiques fédérales, puis

aux finances du Québec. Deux importants dossiers terminent le recueil. L'un sur les compagnies qui paient peu ou pas d'impôts, l'autre sur le Régime d'épargne-actions du Québec.

Bonne lecture !

Pierre Dubuc

[15]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

1

À propos de l'émission *Huis-clos sur la dette*

[Retour à la table des matières](#)

Je trouve malheureux que Simon Durivage ait été associé à une telle manipulation de l'opinion publique. Je n'en reviens pas. Je me demande encore comment la Société Radio-Canada a pu verser dans une forme de propagande aussi éhontée que celle de l'émission *Huis clos sur la dette* présentée sur ses ondes, le dimanche 16 janvier 1994. Le scandale se compare à la série d'émissions consacrée à Pierre Elliot Trudeau, dans laquelle le journaliste Jean-François Lépine a reconnu avoir été manipulé comme un enfant d'école.

C'était un ramassis de placotages, de ragots et de mémérages. Et dire qu'on nous promettait des propositions imaginatives et concrètes ! C'est extrêmement décevant. D'autant plus que les invités avaient eu un mois pour se préparer et qu'ils avaient tous un important « staff » pour les aider. Mais leur travail était bâclé. Si mes étudiants faisaient aussi mal leurs devoirs, je les recalerais.

Une émission commandée d'en haut

Je m'en prends d'abord à la composition du panel : Claude Béland du Mouvement Desjardins, Dominique Vachon de la Banque Nationale, Monique Leroux de l'Ordre [16] des comptables agréés du Québec, Claude Séguin de Téléglobe, Pierre Fortin de l'UQAM, Rodrigue Biron de Biron, Lapierre, Jean-Claude Landry de Bolton Tremblay, Mme Vera Danyluk de la CUM, Duncan Cameron de *Canadian Forum* et Pierre Paquette de la CSN.

Les dés étaient pipés. On avait invité une majorité de néolibéraux et seulement deux représentants des milieux progressistes, Cameron et Paquette. Quant à Pierre Fortin, l'économiste de l'UQAM, il s'est lui-même défini dans La Presse comme la gauche du Parti libéral du Canada. C'est de la « gauchette ». Il aurait été plus honnête de tenir ce débat au Canadian Club ou au St. James Club plutôt que dans les studios de Radio-Canada.

Des statistiques tronquées

Je m'interroge sur la présentation tortueuse faite de l'ampleur du déficit et de la dette nationale. On a brandi des épouvantails. On a présenté l'évolution des dépenses, du déficit et de la dette sans les mettre en parallèle avec les chiffres de l'augmentation du Produit intérieur brut (PIB) et du Produit national brut (PNB). Je me demande même si leurs données financières ont été converties en dollars constants ! Présenter l'évolution des dépenses en chiffres absolus, ça ne veut rien dire. L'augmentation des dépenses n'a de sens que présentée en parallèle avec l'évolution du PIB, de la même façon qu'on compare la courbe des dépenses avec les revenus.

Si on avait voulu faire une présentation honnête, on aurait également donné l'évolution des recettes selon les catégories de contribution. Les téléspectateurs auraient pu alors constater que si, en 1950, les entreprises et les particuliers fournissaient une part à peu près égale de l'impôt versé à Ottawa, il n'en va plus du tout de même aujourd'hui. En 1993, les compagnies n'étaient plus responsables que de 11% des revenus du Trésor fédéral, contre 89% pour les particuliers.

C'est dans cette baisse radicale des impôts et taxes payés par les corporations qu'il faut principalement chercher la cause [17] du déficit, et non pas dans les programmes sociaux, dont le coût relatif a diminué au fil des ans si on le met en rapport avec le PIB. De peur d'avoir à identifier les véritables coupables, en aucun temps durant l'émission, on a essayé d'isoler les causes réelles et les coupables du déficit et de la dette du fédéral.

Faudrait que les « donneurs de leçons » se regardent !

Je retourne également contre les représentants du privé le doigt accusateur que je pointe vers les mauvais investissements du gouvernement fédéral. Ils ont critiqué le gouvernement fédéral pour avoir perdu des millions avec sa politique énergétique, mais personne ne parle des millions engloutis par les entreprises privées dans le même secteur. À un moment donné, toutes les compagnies, Canadien Pacifique, Bell Canada, Olympia & York et même Télé-Métropole avaient des intérêts dans le secteur pétrolier. Mais, curieusement, aucune étude n'a été effectuée sur les millions qu'elles y ont brûlés. On pourrait dire la même chose du secteur immobilier où on a enregistré des pertes de revenus fiscaux avoisinant les 20 milliards de dollars. Cela représente des pertes de revenus fiscaux pour le gouvernement et de l'épargne perdue. Les banques ont dilapidé des milliards de l'épargne publique en spéculant dans l'immobilier. Un milliard de créances irrécouvrables en trois ans à la Banque de Montréal seulement. Cela a aussi contribué à forcer les gouvernements à emprunter sur les marchés étrangers.

Personne ne questionne la gestion de ces donneurs de leçons, qui ont perdu des millions au cours des dernières années et qui sont tous venus se lamenter sur l'épaule du gouvernement pour recevoir de l'aide. Si on veut parler de dilapidation de fonds publics, c'est plutôt dans cette direction qu'il faut regarder.

Première étoile : Jean-Luc Landry

J'ai trouvé à la fois odieuse et hilarante la partie de l'émission au cours de laquelle les invités y sont allés de leurs sublimes suggestions pour réduire le déficit :

[18]

- * *Une prime au rendement et à la productivité dans la fonction publique.* Si on appliquait le même principe dans la haute direction des entreprises, il y a un paquet de dirigeants qui vivraient maigres !
- * *Abolir l'impôt des compagnies et imposer uniquement les actionnaires sur les dividendes reçus.* Ce serait créer le plus gros abri fiscal qui n'ait jamais existé. Cette proposition n'aurait de sens que si les actionnaires étaient imposés, comme le sont les sociétés en nom collectif ou en commandite, sur leur part de bénéfices générés par la firme, distribuée ou non sous forme de dividendes. On serait pratiquement les seuls au monde à adopter une telle mesure. Même la Nouvelle-Zélande n'a pas ça !
- * *Abolir TOUS les abris fiscaux, sans égard à leur nature ni aux objectifs poursuivis.* Ça veut aussi dire couper complètement dans les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds de pension, les exemptions de frais de garde. On a senti les regards désapprobateurs de Claude Béland du Mouvement Desjardins et de Dominique Vachon de la Banque Nationale qui font une bonne partie de leur beurre avec les REER, etc. Maintenant que le grand public commence à savoir que les riches et les grandes corporations utilisent et ont utilisé à tour de bras les abris fiscaux pour ne pas payer d'impôts, on parle de supprimer TOUS les abris fiscaux ce qui aurait pour effet de faire payer la classe moyenne et les personnes âgées ! Il va falloir être vigilant là-dessus.

Mais, au chapitre des suggestions, j'accorde la première étoile à Jean-Luc Landry de Bolton Tremblay pour sa proposition de doubler la

TPS, taxe régressive par excellence payée par les consommateurs seulement, alors que l'on venait de dénoncer en chœur, juste un peu plus tôt, le travail au noir, qui découle en bonne partie de la TPS, et au moment où le vérificateur général nous apprend que bon nombre d'entreprises conservent dans leurs coffres les montants perçus au chapitre de la TPS. Bravo Jean-Luc !!!

[19]

Comme si cela n'était pas assez, Jean-Luc a récidivé - il était certainement en état de grâce cette journée-là - et y a été de la plus folichonne recommandation pour annuler à tout jamais le déficit et la dette : simplifier le rapport d'impôt des contribuables et le ramener à une seule page ! Vraiment songé !

Je me demande si cette émission a été commandée d'en haut, dans les officines près du gouvernement, pour créer une psychose de la dette et préparer l'opinion publique à de douloureuses coupures. C'est malheureux que Simon Durivage, que je respecte, ait été associé à cette comédie burlesque.

Je me suis malheureusement découvert de sérieuses tendances sado-masochistes pour avoir écouté un tel vaudeville jusqu'à la fin. Mon psychiatre n'en a pas fini avec moi. Mais, pour terminer sur une note positive, je propose d'introniser sur-le-champ tous les participants au musée de l'humour. C'est peut-être le seul déficit qu'ils pourraient régler. Et ça reste à voir.

***Chaque Canadien doit 25 000 dollars ?
Faux. 25 mille fois faux !***

Ce qui m'a surtout fait sortir de mes gonds, c'est l'affirmation selon laquelle chaque Canadien devrait faire un chèque de 25 000 \$ au gouvernement si on voulait effacer la dette. Je me demande encore quels principes comptables on a utilisés. N'importe quel étudiant en comptabilité sait que, pour avoir un portrait juste de la situation, il faut déduire de la dette les actifs. Il y a d'abord les actifs tangibles comme les ponts, les aéroports, les routes, les sociétés d'État, les parcs, les immeubles, etc.

Et puis, il faut quantifier les actifs intangibles. C'est la première chose qu'on apprend en comptabilité. Par exemple, il faut quantifier les ressources humaines. La formation de la population, c'est un actif intangible de première importance pour toute nation. Quand on forme quelqu'un, ce n'est pas une dépense mais un actif qui nous rapportera des bienfaits plus tard aussi sûrement qu'une route ou un pont. D'ailleurs [20] l'instruction est un gage de recettes fiscales futures. Madame Monique Leroux de l'Ordre des comptables agréés du Québec qui était là aurait dû savoir cela. Ou bien alors, si on veut changer les principes comptables, qu'on nous le dise ouvertement.

Les économistes pourraient faire une évaluation à leur juste valeur des actifs tangibles et intangibles. Mais ils ne veulent pas. Parce que, si on calculait tout, on dégonflerait toute la mise en scène à propos de la dette et on se rendrait peut-être compte que la part de la dette de chaque contribuable s'approche en réalité de zéro dollar !

Mes recommandations

Si l'on m'avait invité à participer à l'émission *Huis-clos sur la dette*, j'y serais allé des propositions suivantes à l'adresse des participants pour réduire le déficit. En plus des recommandations concrètes que j'ai déjà formulées à cet effet¹, voici certaines recommandations symboliques pour que le gratin de notre société donne vraiment l'exemple et d'autres, qui auraient un impact significatif sur le déficit et la dette du fédéral :

1. Aux banquiers présents dont on annonce ces jours-ci les profits records de leurs institutions, je déclare que ce sont des profits honteux en pleine récession. Les banques devraient baisser leurs taux d'intérêt et leurs frais bancaires, pour aider à la relance de l'économie.
2. Il faudrait également baisser les somptueux salaires des dirigeants d'entreprises. Les journaux nous ont appris que les banquiers ont des émoluments qui tournent autour du million de

¹ Voir Lauzon élimine le déficit p. 39.

dollars. Plutôt que de couper les chômeurs, les assistés sociaux, les personnes âgées, coupons dans le vrai gras.

3. Que les firmes de consultation et de vérification comptables des organismes publics, dont Mme Leroux est la représentante, prêchent par l'exemple et réduisent, [21] disons d'un tiers, les tarifs mirobolants qu'elles chargent à la collectivité.
4. Annulation des jetons payés par les entreprises aux membres de leur conseil d'administration qui se font rémunérer pour venir placoter une fois par mois.
5. Demander à Claude Séguin, le pdg de Télélobe Canada, une ancienne société d'État aujourd'hui en situation de monopole, de baisser les tarifs de son entreprise.
6. Que des firmes de courtiers et de conseillers en placement comme Bolton Tremblay, représentées par Jean-Luc Landry, qui sont les seules grandes gagnantes du Régime d'épargne-actions du Québec (REAQ), remboursent au gouvernement 500 millions de dollars du coût fiscal de 1,2 milliard qu'ont dû supporter les contribuables avec le flop du REAQ. Voilà une façon d'appliquer concrètement le principe d'imputabilité élevé au rang de vertu suprême par le privé.

Léo-Paul Lauzon,
l'aut' journal, n° 120, février 1994.

[23]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

2

Question d'éthique
Lauzon s'en prend à
L'Actualité

[Retour à la table des matières](#)

En ouvrant l'édition du 15 juin de la revue *L'Actualité*, j'ai failli succomber à une crise d'apoplexie. En page 54, un tableau des « indices de l'effort fiscal provincial-local » était coiffé de ce titre : « Alerte au fisc ! Les Québécois paient plus d'impôts que tous les autres Canadiens. Pourquoi ? » Immédiatement, je décroche le téléphone et rejoins Sylvie Halpern, la journaliste qui a signé l'article et lui dis : « Comment vous sentez-vous en termes d'éthique ? Comment vous sentez-vous avec votre conscience professionnelle ? »

J'ai réagi ainsi parce que, quelques semaines auparavant, soit le 27 avril, la même Sylvie Halpern m'avait fait parvenir par télécopieur une copie du fameux tableau des « indices de l'effort fiscal provincial-local » pour avoir mes commentaires. Je lui ai alors dit que ce tableau ne pouvait servir de base de comparaison car il omet les impôts que nous payons au fédéral. Il est bien connu de tous que les Québécois paient moins d'impôts au fédéral que les habitants des autres provinces, parce qu'au cours des années 60, le Québec a rapatrié des points d'impôts. D'ailleurs, dans notre rapport d'impôts, on a droit à un abattement fiscal du fédéral.

J'ai signalé à la journaliste qu'on ne pouvait rien conclure à partir de ce tableau et qu'il serait malhonnête de lui faire dire [24] que nous étions les plus taxés. La journaliste a exprimé son accord et j'ai cru qu'elle n'irait pas plus loin. Mais non, elle le publie quand même et lui fait dire que « les Québécois paient plus d'impôts que tous les autres Canadiens ». C'est de la malhonnêteté intellectuelle.

La journaliste a pris des précautions en glissant dans son texte que les Québécois sont « les Canadiens dont la contribution fiscale fédérale est la moins élevée » mais elle affirme que « la différence n'est pas due à l'impôt fédéral ». Notons également le ton condescendant avec lequel elle affirme que le gouvernement provincial assume « les responsabilités qu'Ottawa lui a laissées en se retirant de certains programmes » alors que ces points d'impôts ont été arrachés de haute lutte.

Une campagne de désinformation

La journaliste parle avec fierté de « statistiques rarement publiées qui émanent de la division de la péréquation du ministère fédéral des Finances ». Mais il n'est pas surprenant qu'elles soient rarement utilisées car elles ne peuvent pas l'être aux fins pour lesquelles *L'Actualité* les utilise.

En fait, lorsqu'on lit bien l'article, lorsqu'on voit les personnes à qui elle a demandé de commenter le tableau, soit Ghislain Dufour du Conseil du patronat, l'économiste André Raynauld, ex-ministre libéral provincial, et Yves Guérard de Sobeco Ernst & Young, on comprend quel but elle visait : participer à la campagne hystérique exigeant des coupures dans les programmes sociaux.

D'ailleurs, les propos des trois larrons ont été choisis avec soin. Ghislain Dufour reprend son refrain habituel selon lequel nous vivons au-dessus de nos moyens. Raynauld accuse l'interventionnisme de l'État et fait porter l'augmentation du fardeau fiscal sur les nationalisations de l'amiante et de l'électricité !!! Il fait également siens les propos d'André Bérard en disant que nous avons à « supporter le poids de régions en difficulté comme l'Abitibi ou la Gaspésie ». Quant à Yves Guérard, il attaque l'éducation, la santé et les conventions

collectives qui, [25] au Québec, « sont épaisses comme des encyclopédies ». Et dire que ce triumvirat a formulé ses commentaires hérétiques tout en connaissant, on l'espère, les limites intrinsèques de ce tableau. Ils ne peuvent certainement pas plaider l'ignorance, tout au moins dans ce domaine bien précis, s'entend !

Tout y est. Les syndicats, les programmes sociaux, les sociétés d'État, les régions. Bravo ! C'est un chef-d'œuvre de désinformation. Tous les stéréotypes y sont. Si, au moins, la journaliste avait fait part de points de vue différents. Si, au moins, elle avait dit que certains avaient des réserves à l'égard de ce tableau. Mais non. Faut croire que l'éditeur, Jean Paré, voulait apporter sa contribution à la campagne en cours contre les services sociaux. Quant à l'information objective, vous repasserez. Voilà où nous mène le fonctionnement des médias avec des pigistes qui n'ont aucune sécurité d'emploi, qui doivent épouser les points de vue des propriétaires s'ils veulent pouvoir payer leur loyer.

Léo-Paul Lauzon,
l'aut' journal, n° 139, été 1995.

[26]

[27]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

3

Suite au budget fédéral de Paul Martin

Le Canada devrait être exclu du G-7

[Retour à la table des matières](#)

Auprès avoir laissé sous-entendre pendant des semaines qu'on allait sabrer dans les abris fiscaux, le ministre des Finances, Paul Martin (il faut prononcer son nom à l'anglaise), n'en fait rien et s'attaque aux chômeurs, aux fonctionnaires et aux aînés.

Le gouvernement a mené au cours des derniers mois une odieuse campagne de désinformation et de consultation bidon. On a réuni, dans ces pseudo-séances de consultation, le « gratin » du monde des affaires, un aéropage de néolibéraux comme Pierre Lortie de Bombardier, Robert Lacroix, professeur à l'Université de Montréal, Yves Rabeau, économiste à l'UQAM, Edward Neufeld, économiste en chef de la Banque Royale et Marcel Côté de SECOR. Leurs recommandations étaient tellement extrémistes qu'elles ont eu pour effet de faire passer Martin pour un modéré.

Pierre Lortie a demandé des coupures dans tout, sauf bien évidemment dans les subventions aux exportations dont bénéficie si largement son employeur, la firme Bombardier. Paul Martin a exaucé son vœu. Bombardier, n'ayons pas peur de le dire, est le plus gros assisté social du Québec, suivi de près par SNC-Lavalin.

[28]

Digne d'un pays du tiers-monde

Le budget Martin est digne d'un pays du tiers-monde. Les riches s'enrichissent de plus en plus et les pauvres s'appauvrissent. On est rendu au point où la compétitivité du secteur privé repose presque uniquement sur la structure des coûts fiscaux et salariaux. On ne mise pas du tout sur l'innovation comme en Allemagne ou au Japon.

De plus, le taux des impôts et des charges de nos grandes entreprises est largement inférieur à celui en vigueur en Allemagne ou en France. C'est typique du tiers-monde. Le Canada ne mérite plus de faire partie du G-7.

Un déluge d'abris fiscaux

Dans ce budget, tous les principaux abris fiscaux ont été maintenus. On ne touche pas aux fiducies familiales, aux profits des banques et des grandes compagnies, aux REER, mais on annonce la création de comités pour étudier ces questions. Ça me rappelle la définition que Churchill donnait d'un comité : « Un groupe de personnes incapables de faire quoi que ce soit par elles-mêmes qui décident collectivement que rien ne peut être fait ! »

Je suis tanné de me faire casser les oreilles avec les PME. J'ai en ma possession une étude américaine qui démontre que c'est un mythe de prétendre que les PME créent autant d'emplois qu'on le dit. Une bonne partie d'entre elles font de la sous-traitance pour les grandes firmes. Puis, à part cela, n'est-ce pas leur rôle de créer des emplois ? Va-t-il falloir donner sa chemise à chaque fois que le privé crée un emploi ?

Alors pourquoi choyer autant les PME ? Sait-on que, pour les entreprises réalisant 200 000 \$ ou moins de bénéfices, le taux de taxation de base combiné fédéral-provincial n'est que de 18% ? Une fois déduit de quelques abris fiscaux, le taux tombe à zéro ! S'ajoute à cela le fait que les propriétaires, c'est bien connu, passent une bonne partie de leurs dépenses personnelles dans celles de la compagnie, en

plus d'engager pour [29] des emplois bidon des membres de leur famille. Puis, la cerise sur le sundae, on leur donne une exemption de 500 000 \$ lors de la vente de leurs entreprises ! Pourquoi leur faire un tel cadeau ? D'autant plus que plusieurs emportent leur magot aux États-Unis. Signalons également que, dans certains cas, ces PME sont exemptes d'impôts pour les trois premières années d'exploitation.

Le Canada, bientôt un paradis fiscal ?

En outre, on n'a pas touché aux sociétés en commandite, aux actions accreditives, aux subventions pour la recherche, l'investissement, l'exportation, la formation, la dépollution, etc. Il y a tellement de programmes d'aide, qu'à chaque fois qu'une entreprise lève le petit doigt, il y a un programme pour l'aider. Le ministre Martin a lui-même déclaré que plus de 3,5 milliards de dollars étaient versés en subventions aux entreprises. Mais certaines études parlent plutôt de 15 milliards ! Et ceci n'inclut pas l'aide fournie par toute notre panoplie de sociétés d'État ! Si ça continue comme cela, il n'y aura plus d'évasion fiscale vers des paradis fiscaux comme Puerto Rico, les îles Caïmans ou les Bermudes parce que le Canada sera lui-même devenu un paradis fiscal !

Léo-Paul Lauzon,
l'aut journal, n° 121, mars 1994.

[30]

[31]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

4

À propos du nouveau budget Martin

Le budget de la double aliénation

[Retour à la table des matières](#)

Le dernier budget fédéral est le symbole d'une double aliénation. D'abord, celle d'un peuple mineur qui envoie gérer son argent par un tuteur, par un parlement fédéral où il sera toujours minoritaire. C'est le symbole d'un peuple qui laisse les autres signer les chèques tirés sur son propre compte de banque. Le budget fédéral est aussi le signe d'une deuxième aliénation : la prise de contrôle définitive du gouvernement d'Ottawa par les milieux financiers et le capital international. Ottawa, par la Banque du Canada, persiste à maintenir le taux d'intérêt réel le plus élevé en Occident. Les abris fiscaux pour les riches demeurent, et l'on refuse de créer l'impôt minimum sur les bénéfices des compagnies que l'on avait pourtant promis.

Autrefois, on exploitait directement les travailleurs. Aujourd'hui, le schéma d'asservissement s'est perfectionné : les détenteurs de capitaux s'accaparent 30% de leurs impôts en intérêts. Cela revient au même.

Ce budget, qui nous est présenté comme une fatalité, pourrait être tout autre. Par exemple, il pourrait réduire la dette en stimulant l'emploi et en ne coupant aucunement dans les programmes sociaux. Ce budget endosse et étend l'agression de la classe possédante sur la classe des

travailleurs. [32] L'attachement au laisser-faire accorde toujours aux spéculateurs un permis de dévaster.

La machine de répression se met en place avec l'aide des médias. On farcit la cervelle des téléspectateurs avec les cotes de crédit de Moody's, Canadian Bond Rating, Standard & Poor's, les variations du dollar, la politique monétariste, etc. On accorde un temps d'antenne disproportionné aux cambistes, aux économistes de banques, aux financiers, aux prêtres de l'adoration de ces nouveaux veaux d'or. On empêche la naissance d'un discours alternatif. La seule consolation : les libéraux sont moins pires que le parti chéri des « red necks » de l'Ouest, le *Reform Party*, qui avait pondu un budget fantôme dans lequel il coupait 15 milliards \$ dans les programmes sociaux.

À genoux devant le capital

La politique des hauts taux d'intérêts enrichit les banques. Elles ont réalisé plus de 4 milliards de dollars de bénéfice l'an dernier. Cette politique monétariste doit être utilisée normalement pour refroidir l'économie quand elle surchauffe, quand l'inflation nous guette, puisque les hauts taux d'intérêts bloquent l'investissement et la consommation, font baisser la demande et empêchent les prix de monter.

Aujourd'hui, l'inflation est insignifiante, mais l'on continue de maintenir des taux d'intérêts à 8-9%, comme si l'inflation galopait. Le chômage est actuellement de 9,6% : il faudrait baisser les taux d'intérêts pour stimuler l'économie. Les détenteurs de capitaux ponctionnent une grande partie du budget, donc de nos impôts, sous forme d'intérêts. Le Canada maintient le plus haut taux d'intérêt réel en Occident, un taux inutilement plus élevé que des pays plus endettés que nous, comme l'Italie.

Tout le travail de l'immense machine de répression et de persuasion consiste à nous présenter les hauts taux d'intérêts comme une réalité objective, une fatalité. Les hauts taux d'intérêts servent ceux qui possèdent des capitaux. Parmi les [33] dépenses gouvernementales de 164 milliards de dollars, 50 milliards vont aux intérêts sur la dette pour

engraisser les créanciers, ce qui ne laisse que 114 milliards pour faire de vraies choses.

Comment se tirer dans les jambes

Une des raisons des hauts taux d'intérêts est que la dette fédérale est à trop court terme et à 40% d'origine étrangère. Le fédéral doit constamment renégocier sa dette. Le gouvernement aurait dû obliger les institutions financières à placer un bon pourcentage des fonds recueillis pour les REER dans les obligations du Canada.

Ainsi, ceux qui obtiennent des exemptions fiscales au Canada auraient contribué à réduire l'emprise étrangère et auraient fourni des fonds à long terme. De plus, les institutions financières placent 20% des fonds des REER à l'étranger ; le gouvernement devrait interdire l'expédition de ces fonds à l'étranger, puisque c'est le Canada qui accorde les exemptions fiscales. Autrement dit, il faut cesser de se tirer dans les jambes.

Le dollar, qui ne devrait être qu'un intermédiaire dans les échanges, un signe du pouvoir d'achat, est devenu une marchandise entre les mains des spéculateurs. Le dollar ne sert pas simplement à régler les transactions, puisque 90% des opérations monétaires sont purement spéculatives. Les spéculateurs ponctionnent des milliards du système sans rien produire objectivement. Le gouvernement aurait dû lever un impôt sur les opérations spéculatives.

Le paradis des échappatoires fiscales

Le ministre des Finances, Paul Martin, nous tire les larmes des yeux en nous annonçant hypocritement que les compagnies paieront 12,5% de plus d'impôts. En réalité, ce n'est que l'augmentation de 0,2% à 0,225% de la taxe sur le capital. Cela fait bien une hausse de 12,5%, mais 12,5% de pinottes, ça ne fait pas grand-chose, même si ça paraît bien [34] dans un discours du budget. Une hausse de 12,5% de l'impôt sur le revenu des corporations aurait rapporté des dizaines de milliards de dollars. La taxe de Paul Martin ne représente que 300 millions. On

sait déjà que les compagnies ne paient que 10% de l'impôt sur le revenu fédéral, alors que les particuliers en paient 90%.

En matière d'échappatoires fiscales, M. Martin n'a aucune crédibilité, puisque les bateaux de ce multimillionnaire battent pavillon du Liberia et des Bahamas afin d'échapper à l'impôt canadien. L'incorporation de compagnies canadiennes dans des paradis fiscaux, comme Sainte-Lucie et les Bermudes, nous coûte 5 milliards de dollars par année.

De plus, un impôt minimum sur le revenu des corporations aurait rapporté des milliards de dollars. Néant, même si on sait qu'actuellement 35 milliards des bénéficiaires de corporations ont profité de reports d'impôts. Quant au fractionnement des revenus par l'artifice des fiducies familiales, il ne sera aboli qu'en 1999. Le seul point positif est la réduction des subventions directes aux entreprises. On trouvera d'autres véhicules.

L'argent d'Ottawa, c'est notre argent !

Le gouvernement fédéral laisse croire à l'existence d'une corne d'abondance à Ottawa. Il se construit un capital politique en signant des chèques tirés sur le compte de banque québécois. Le fédéral réunit en une seule enveloppe la santé, l'aide sociale et l'éducation post-secondaire, mais réduit les montants de 15%. Chaque baisse de 1 milliard de dollars coûte 30 000 emplois. Les Québécois envoient 29 milliards de dollars à Ottawa pour ensuite les quêter, comme un mineur qui confie son argent à un tuteur.

Jean Chrétien raconte que les hauts taux d'intérêts sont dus à l'existence de l'option indépendantiste. On débite aux plus démunis qu'ils perdront leur assurance-chômage, leur chèque de pension, etc. Comprenez donc une fois pour toutes que l'argent qui vient d'Ottawa part d'abord d'ici, puis revient par la porte d'en arrière dans les programmes décidés ailleurs, [35] à partir de politiques « coast to coast » qui n'ont rien à voir avec les priorités du Québec ! Le Québec ne perdra rien par la souveraineté, il récupérera son propre argent. On nous oblige simplement à quêter notre argent dans un parlement fédéral, où nous serons d'ailleurs toujours irrémédiablement minoritaires.

La dette des chevauchements

Les chevauchements de la dette fédérale sont tels que 60% des programmes en sont affectés. Ces chevauchements conduisent à des surenchères, des priorités contradictoires, des gaspillages éhontés de fonds publics, pour ne pas dire une incohérence indécente.

En ce qui concerne la formation de la main-d'œuvre. Ottawa garde tout. Au Québec, le gouvernement, les syndicats, les employeurs et les maisons d'enseignement réclament maintenant le transfert de tous les pouvoirs que détient le fédéral sur la main-d'œuvre, l'assurance-chômage et la formation professionnelle.

Au Québec, un million de travailleurs et de travailleuses n'ont pas de diplômes d'études secondaires, 700 000 personnes vivent d'assistance sociale et 450 000 de prestations de chômage. L'heure n'est plus aux dédoublements, à l'arsenal hétéroclite et aux tergiversations fédérales-provinciales ; nous devons rapatrier tous les pouvoirs et tous les budgets. L'indépendance seule créera ce guichet unique indispensable.

Un budget d'hypocrites

Les médias nous racontaient que le budget avait épargné les contribuables. Les milieux d'affaires, eux, avaient compris plus rapidement. Le ministre Martin a ouvert son show en disant que les programmes sociaux demeuraient intacts et que les impôts n'augmentaient pas.

Il a coupé 2,5 milliards de dollars dans l'enveloppe « santé-aide sociale-éducation post-secondaire », en 1996-1997 [36] seulement. Ce budget comporte effectivement des hausses d'impôt, puisqu'il balaie 3,5 milliards dans la cour du Québec. Mais attention, presque rien avant le référendum. Le fédéral nous transférera 650 millions de moins en 1996-1997 (la part du Québec : 26% du 2,5 milliards) et 2 milliards de moins en 1997-1998.

De nombreuses pertes d'emplois

Au Québec, on perdra 60 000 emplois en 1997-1998. L'impôt fédéral ne baissera pas et Québec devra augmenter ses impôts pour prendre la relève, s'il veut assurer les mêmes services. D'ici là, tout le monde aura oublié le budget Martin et l'odieux retombera sur Québec. La meilleure chose qui pourrait nous arriver est qu'à ce moment-là, nous ayons cessé de faire administrer notre argent par d'autres, par la proclamation de l'indépendance.

Il y aura 4 000 fonctionnaires de moins à Montréal. Après Saint-Jean, le Québec perd la base militaire de Saint-Hubert, donc 40 millions de dollars de retombées en moins pour la région. L'industrie laitière du Québec est aussi touchée par deux réductions successives de 15% par année. Le mouvement spontané des libéraux envers les droits de la personne amène une coupure à l'aide internationale ; baisse de 374 millions, dont 307 millions de moins pour l'ACDI.

Le fédéral s'était déjà retiré du financement de la caisse de l'assurance-chômage. Aujourd'hui, il ampute la caisse de l'assurance-chômage de 700 millions de dollars, caisse constituée de l'argent que le gouvernement, qui ne contribue plus, continue à soustraire de nos payes et de nos employeurs, tout en se gardant le privilège de signer les chèques de prestations, pour faire sa campagne de peur contre les chômeurs qui songeraient à l'indépendance. Il joue dans la caisse pour faire de la formation, qui est un secteur de compétence provinciale. Imitant les Américains, Paul Martin met 50 millions de plus dans la machine de répression, dans les prisons, en préparation de sa [37] guerre de classes. Toutefois, l'armée perd 465 millions : les « party » d'initiation vont être plus modestes !

Radio-Canada victime de ses propres procédés

Le président de Radio-Canada a sacré son camp avant que le plafond ne lui tombe sur la tête. Des réductions successives lui enlèveront 400 millions \$. Le ministre Dupuy raconte hypocritement que ce ne sont pas des coupures puisque « la mission de Radio-Canada change », sans doute pour laisser la place au privé.

Mais Radio-Canada est l'artisan de son propre malheur. Radio-Canada et toutes les télévisions accordent du temps prioritaire d'antenne complètement disproportionné à des cambistes, des économistes de banques et des conseillers financiers de tout acabit qui ne cessent de nous répéter *ad nauseam* que les taux d'intérêts baisseront seulement si le Québec s'écrase.

Radio-Canada, à force de marteler la conscience populaire, en vient à « déifier » ces distributeurs de cotes de crédit, du genre Moody's ou Canadian Bond Rating, et à les élever au rang de nouvelle transcendance. La classe possédante a réussi à faire accepter une politique monétaire selon laquelle la solution à tous les problèmes passe par la hausse des taux d'intérêts. Il en résulte une économie déprimée et une dette gonflée par les intérêts.

Radio-Canada participe à l'adoration de ce veau d'or. À tous les jours, on farcit les cerveaux avec le taux de change du dollar et le prêchi-prêcha sur la nécessité d'augmenter les intérêts pour protéger ce sacro-saint symbole. A-t-on consacré dix minutes à expliquer au monde ce monétarisme au service des riches ?

La veille du budget, la machine à abrutissement s'est emballée : Radio-Canada a montré en reprise une entrevue de Scully avec Milton Friedman. Ce Friedman est un gourou du néolibéralisme, c'est le père de la politique monétaire dont [38] nous avons parlé plus haut. Ce Friedman est en faveur de la radiation des programmes sociaux, la privatisation complète du système d'éducation, la réduction du rôle de l'État au minimum pour ne lui laisser que le contrôle de la monnaie et de l'appareil de répression, la justice, la police et l'armée.

Plus tôt, Scully avait reçu Soros, un milliardaire qui a fait « son argent » dans la spéculation monétaire. Scully a débouché une bouteille de champagne : « Let's drink to success ». À la chaîne anglaise, on tombait en pâmoison devant un anglophone qui venait de réaliser 50 millions de profit en spéculant sur le cours du cuivre. On le voyait se pavaner dans son château de Westmount et se vautrer dans un amas d'œuvres d'art écumées un peu partout sur la planète. Il faut savoir distinguer les véritables entrepreneurs de ces prédateurs.

L'antenne de Radio-Canada est monopolisée par les néolibéraux. Lors de la visite de M. Parizeau aux banquiers new-yorkais à l'automne 1994, c'est encore Radio-Canada qui a donné du temps d'antenne à un

banquier américain qui qualifiait le projet d'indépendance du Québec de « tribalisme ». Il devait en connaître long sur l'histoire du Québec celui-là ! Mais à Radio-Canada, un banquier a beau dire des conneries, ça devient des vérités philosophiques.

Si cette machine à désinformation au service de la classe possédante peut disparaître ou s'estomper, nous ne verserons pas de larmes. Elle est pire que les chaînes privées. Hormis qu'elle change d'orientation, une société d'État qui livre son antenne aux adeptes de l'État minimal doit s'attendre à être la première à disparaître, puisqu'elle nourrit ceux qui souhaitent sa perte. Les journalistes pourront toujours devenir des pigistes conformément au monde néolibéral d'organisation du travail et vendre leur propagande de droite aux compagnies privées. Quand on ne croit pas en soi-même, on ne peut demander aux autres de croire en nous.

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon,
l'aut journal, n° 133, 15-31 mars 1995.

[39]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

5

Avec quelques propositions modérées Lauzon élimine le déficit !

[Retour à la table des matières](#)

Au moment même où Paul Martin, le ministre des Finances de Power Corporation, annonce que le déficit fédéral s'élèvera entre 44 et 46 milliards de dollars et que le Conseil du patronat et tous ses groupes satellites comme SECOR, Raymond Chabot Martin Paré, etc., réclament à grands cris des coupures dans les services sociaux, il serait possible d'éliminer le déficit par une réforme de la fiscalité qui placerait le Canada sur un pied d'égalité avec les autres pays du G-7.

Au début des années 80, le Canada a fait sien le credo du néolibéralisme et a adopté des politiques qui étaient censées rendre nos entreprises plus compétitives et, partant, créer de l'emploi, augmenter les profits, accroître les rentrées fiscales et réduire les déficits gouvernementaux. La richesse était censée nous sortir par les oreilles.

C'est ainsi qu'on a alors adopté les politiques économiques et fiscales suivantes : le libre-échange, la baisse radicale des taux d'impôts sur le revenu des plus fortunés, l'instauration de plusieurs incitatifs et allègements fiscaux et un déluge d'abris fiscaux, l'abolition de la taxe de vente fédérale des manufacturiers canadiens, l'aide gouvernementale par le biais d'organismes publics, la privatisation de nombreuses sociétés d'État.

[40]

Malheureusement, les compagnies ne créèrent pas la richesse et l'emploi tant espérés. Les recettes fiscales diminuèrent et les déficits, de même que le chômage, augmentèrent. Faut-il vraiment s'en surprendre ?

On avait promis plus de richesse, plus d'emplois et moins de déficits. On a malheureusement créé plus de pauvreté et de chômage. Et on culpabilise sans cesse les innocentes victimes de ces politiques en les appauvrissant avec moins d'assurance-chômage, moins de bien-être social, moins de programmes sociaux, sans remettre en question les politiques mises de l'avant au début des années 80 et les nombreux et coûteux avantages fiscaux consentis aux compagnies et aux bien nantis. Avant d'en arriver à une explosion sociale, il faut faire le point sur l'échec des politiques économiques et fiscales mises de l'avant au début des années 80 et reformuler une politique fiscale plus équitable envers tous les groupes de la société.

Nos propositions

Nos propositions sont modérées et ne font que reprendre celles mises de l'avant par certains organismes, individus, ministères et partis politiques tels le vérificateur général du Canada, Revenu Canada, le ministère fédéral des Finances, Statistique Canada, Yves Séguin, ex-ministre québécois du Revenu, le Bloc québécois, le Parti québécois, Ernst & Young, cabinet d'experts comptables, le Parti libéral du Canada.

Mais d'abord voici quelques faits de base sous-jacents à cette ébauche de réforme fiscale :

Impôt des entreprises

- * En 1987, 90 000 compagnies canadiennes ont réalisé des profits de 27 milliards de dollars sans payer un sous d'impôt.

- * En 1991, 100 milliards de revenus réalisés par des firmes canadiennes ont été détournés vers des paradis fiscaux. [41] C'est 100 milliards sur lesquels aucun sous d'impôt n'a été payé.
- * La part des entreprises dans les recettes fiscales de l'administration fédérale ne cesse de diminuer. En 1986, les sociétés payaient 20% des impôts sur le revenu contre moins de 10% aujourd'hui (12 milliards sur des recettes totales de 127 milliards).
- * À Ottawa, en 1986, le taux d'impôt sur les profits des compagnies est passé de 36% à 28% et à 26% en 1994. Pour les sociétés manufacturières, il est passé à 21% au début de l'année 1994. Sans compter les amortissements accélérés et les allègements d'impôts accordés à la recherche et au développement, à la formation, à l'exportation, etc.

Le taux de base ou légal étant de 21%, le taux effectif ou réel est de beaucoup inférieur par suite de l'application de nombreux incitatifs et abris fiscaux. Sans compter l'abolition de la taxe de vente fédérale des manufacturiers de 12%, remplacée par la TPS et la TVQ, qui étaient censées rendre nos entreprises plus compétitives et baisser radicalement le prix des produits et services.

Impôts des particuliers

- * Au Canada, en 1991, 368 000 personnes ont déclaré des revenus de 60 milliards sur lesquels elles n'ont payé, dans les faits, que 18% d'impôt fédéral.
- * La table d'imposition fédérale est passée de 10 paliers à 3 seulement, ramenant l'écart entre les plus faibles revenus imposables et les plus élevés de 24,5 points de pourcentage à 12. Au-delà de 55 000 \$ de revenu imposable, le taux d'imposition de base est passé de 34% à 29%.
- * Les contribuables qui tirent principalement leur revenu de capitaux (revenu moyen de 95 000 \$) sont imposés au Canada au taux moyen de 9,9%.

[42]

Le Canada et le G-7

- * De tous les pays du G-7, le Canada est celui où les entreprises ont le moins de charges fiscales (impôts et cotisations de sécurité sociale) à payer.
- * En 1989, de tous les pays du G-7, le Canada était celui qui imposait la deuxième plus importante charge d'impôt fiscale aux particuliers.
- * Au Canada, les impôts directs des particuliers comptent pour 72,5% des recettes de l'État alors que ceux des entreprises n'en comptent que pour 27,5%. Il s'agit de la plus forte disproportion des sept principaux pays industrialisés. La moyenne du G-7 est de 59,6% pour les particuliers et de 40,4% pour les entreprises.

Impôt des entreprises au Québec

- * Le taux d'impôt sur le revenu des compagnies du Québec sur les premiers 200 000 \$ de profit est de 5,75%, soit le plus bas au Canada après l'Ile-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Il est de 9,5% en Ontario et de 10% en Colombie-Britannique.
- * Pour une entreprise manufacturière, l'impôt sur le revenu corporatif comptant des profits supérieurs à 200 000 \$ est de 6% au Québec et de 8% en Ontario.
- * À certaines conditions, le Québec accorde une exemption d'impôt sur le revenu de trois ans à une nouvelle entreprise.
- * Pour une PME manufacturière québécoise, le taux d'impôt sur le revenu combiné (fédéral et provincial) légal ou de base est d'environ 14%. Si on déduit de ce taux de base les incitatifs et les abris fiscaux en plus des dépenses personnelles « comptabilisées » dans les livres de l'entreprise, le taux d'impôt sur le revenu réel ou effectif est de 0%, ce qui a déjà fait dire à

Jacques Parizeau que, si une PME payait de l'impôt sur le revenu au Québec, elle devrait changer de comptable.

[43]

Les propriétaires de PME jouissent en plus d'une généreuse exemption de gains en capital de 500 000 \$ à la vente de l'entreprise, sans compter la cascade d'aide gouvernementale à laquelle la PME aura eu droit au fil des ans et les dépenses personnelles comptabilisées par « mégarde » dans les registres comptables de leur entreprise.

Plus important que le travail au noir

Les dépenses personnelles « passées » dans les comptes de dépenses des sociétés, compagnies et commerces individuels représentent fort probablement au moins 100 milliards de dollars par année et dépassent en importance et en manque à gagner fiscal le travail au noir, sans toutefois qu'on en fasse tout un plat dans les médias.

C'est en quelque sorte une pratique reconnue et acceptée, une sorte de droit acquis, de la bonne planification fiscale pratiquée par une classe privilégiée de la société !

Certaines caractéristiques de nos propositions

- * Elles ne touchent pas la grande majorité de toute la panoplie de programmes d'aide gouvernementale disponible aux entreprises et aux riches individus.
- * Elles ne remettent pas en cause plusieurs des abris fiscaux importants : REER, vente de résidence personnelle, Fonds de solidarité (FTQ), sociétés de commandite, etc.
- * Elles ont l'avantage d'éveiller nos dirigeants à un plus grand sens des responsabilités en les aidant à rendre leurs entreprises plus compétitives sur le marché national et international car, en ne supportant pas leur juste part d'impôt, comme c'est le cas dans

les autres pays occidentaux, nos entreprises deviennent paresseuses, dépendantes de l'État et inaptes à faire face à la concurrence internationale.

[44]

Que faire des 46 milliards de dollars récupérés ?

Ces fonds pourraient servir à :

1. Réduire le taux d'imposition insensé qui afflige les classes moyennes qui ont, trop souvent, fait les frais des politiques économiques néolibérales. Les gouvernements en sortiront gagnants en termes de recettes fiscales car ces allègements fiscaux stimuleront la consommation et, partant, l'investissement, l'emploi et les profits des entreprises.
2. Réduire les taxes ridicules sur le « vice » : tabac et alcool. Cela réduira le trafic au noir.
3. Investir dans les programmes sociaux et la sécurité du revenu. Aider les démunis qui ont, eux aussi, fait les frais des politiques économiques néolibérales.
4. Réduire partiellement les déficits gouvernementaux.

Éléments de réforme et recettes fiscales additionnelles (en milliards de dollars)

1. Échappatoires fiscales dans des paradis fiscaux
100 milliards \$ x 10% ² = 10,0
(réf. : Denis Desautels, vérificateur général ; Yves Séguin)
2. Abolition de l'exemption à vie du gain de capital
100 000 \$ = 3,0

² Taux d'impôt vraiment « minimum »

500 000 \$ = 1,0

(ref. : Ernst & Young, comptables agréés ; Statistique Canada)

3. Établissement d'un impôt minimum

En 1987, pour 27 milliards \$ de profits non imposés

27 milliards \$ x 10% ³ = 2,7

(ref. : Jean Chrétien ; Revenu Canada)

4. Annulation du report d'imposition des fiducies familiales

Impôts successoraux = 2,0

(ref : Parti libéral du Canada ; NPD ; Bloc québécois)

[45]

5. Riches contribuables : 60 milliards \$ de revenus imposés à seulement 18%

(taux effectif) 60 milliards \$ x 3% = 1,8

(hausse de l'impôt de 18,5 à 21%)

(ref : Yves Séguin)

6. Instauration d'une nouvelle taxe sur les valeurs mobilières

100 milliards \$ x 10% ⁴ = 10,0

(ref : Yves Séguin)

7. Annulation de la diminution du taux d'impôt fédéral des sociétés de 1% en vigueur depuis 1993 et augmentation de 2% du taux de base = 3,0

8. Imposition de tous les gains de capital à 100% et non à 75% = 3,0 ⁵

9. Augmentation du taux d'impôt combiné des PME de 16% à 20% = 3,0 ⁶

10. Taxation accrue des biens de luxe = 1,5 ⁷ (automobiles, maisons, bijoux, fourrures, bateaux, avions, etc.)

11. Autoroutes à péage et taxe sur le transport aérien et sur les passeports = 1,0 (2)

³ Taux d'impôt vraiment « minimum »

⁴ Taux d'impôt vraiment « minimum »

⁵ Chiffres conservateurs

⁶ Chiffres conservateurs

⁷ Chiffres conservateurs

12. Abolition de l'abri fiscal touchant les contributions politiques, les frais de représentation, les frais de lobbying, etc. = 1,0
 13. Imposition ou réduction du prix des produits pharmaceutiques, des brasseurs, etc. = 1,0
 14. Imposition à 100% du gain de capital excédant 50 000 \$ sur la vente d'une résidence personnelle = 0,5
 15. Rétablissement du plafond déductible du REER de 13 500 \$ à 5 000 \$ = 1,0
 16. Taxe sur le recyclage des pneus = 0,1
- TOTAL : = 45,6

[46]

Que Dieu protège mon âme !

Il y a encore beaucoup d'argent à aller chercher ailleurs dans des avantages excessifs consentis à certains dans notre société. A la lecture de mes recommandations, je me déçois beaucoup. Je manque de courage. Mes propositions sont franchement tièdes. Avec un peu de foi, ce n'est pas environ 46 milliards de dollars que j'aurais ramassés mais plutôt 75 milliards. Il est à se demander si, à mon insu, je ne me serais pas fait endoctriner par la religion néolibérale !

Léo-Paul Lauzon,
l'aut' journal, n° 119, décembre 1993.

[47]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

6

Des suggestions du Comité permanent
des finances à Ottawa

La fiscalité et le pouvoir des compagnies

[Retour à la table des matières](#)

Le Comité permanent des finances du fédéral cherche 9,4 milliards de dollars pour rencontrer ses objectifs budgétaires des deux prochaines années. Le 23 novembre, nous sommes allés à Ottawa afin de leur faire des suggestions qui ne semblent pas avoir fait l'affaire des libéraux et du *Reform Party*.

Le petit tableau ci-contre avait pour but de leur mettre la puce à l'oreille. Il s'agit de constater qui, des compagnies ou des particuliers, règle la note des impôts sur le revenu fédéral et provinciaux réunis.

Statistiques fiscales Canada

Impôt sur le revenu fédéral pour les particuliers et les corporations
Années 1950 à 1993, en millions de dollars non-indexés

Année	Particuliers	Corporations	Total	Particuliers	Corporations
1950	3,273.7	3,174.7	6,448.4	50,8%	49,2%
1960	6,610.1	4,822.4	11,432.5	57,8%	42,2%
1970	14,729.1	8,434.0	23,163.1	63,6%	36,4%
1980	25,762.6	11,340.6	37,103.2	69,4%	30,6%
1990	43,426.4	10,896.6	54,323.0	79,9%	20,1%
1993	44,764.3	5,748.3	50,512.6	88,6%	11,4%

[48]

Dans les années 1950, les individus et les corporations apportaient le même pourcentage de recettes fiscales en impôts sur le revenu fédéral. Au cours des décennies, les politiques fiscales ont de plus en plus favorisé les compagnies, si bien que, dans les années récentes, les individus contribuent huit fois plus à ce chapitre.

Au Québec, les estimés budgétaires prévoient que les entreprises verseront 6,4 milliards \$, soit 20,3% des revenus autonomes en 1996-1997 (1 milliard en impôt sur le revenu, 1,7 milliard en taxe sur le capital, 3,7 milliards au fonds sur les services de santé). Les particuliers verseront trois fois plus, soit 66,6% des revenus autonomes (13,3 milliards en impôts sur le revenu et 7,3 milliards en TVQ). Car la taxe à la consommation (TVQ) est remboursée aux entreprises par le biais des crédits sur les intrants. Faut-il rappeler comment les impôts sont retournés massivement aux compagnies sous forme de subventions à la pièce en l'absence d'une véritable stratégie industrielle avec souvent une inefficacité effroyable ?

Comme nous l'avions prévu, le petit tableau n'a pas eu son effet. Les libéraux présents n'ont pris la parole que pour réitérer la position du ministre fédéral des Finances qui prétend pouvoir régler le déficit sans augmenter les impôts des compagnies, tout en augmentant à 12 milliards de dollars le montant d'aide sous forme de prêts. Leurs arguments se résument au fait que les compagnies canadiennes ne peuvent absorber une augmentation d'impôts ni une révision des déductions fiscales à cause du marché international dans le contexte du libre-échange.

L'affrontement transnational des compagnies est une stratégie du grand capital qui rapporte des fruits en mettant les États en concurrence du point de vue des faveurs fiscales, des subventions et de la déréglementation. Les membres de ce comité ne peuvent qu'appliquer le « rubber-stamp » sur les conséquences de cette stratégie qui les dépasse. En fait, le comité permanent des finances, paralysé face aux compagnies, devient un ustensile bureaucratique créé pour fins de préparation des esprits et de persuasion à l'égard d'une certaine [49] déconstruction des programmes sociaux. Imperceptiblement, le libre-échange nous entraîne vers le système américain de politiques sociales.

Le tableau démontre aussi le pouvoir considérable des compagnies. Aux États-Unis, un millier de firmes se partagent les deux tiers de la production du secteur privé et une telle concentration est observable dans les autres pays industrialisés. En général, les 20% de contribuables les mieux nantis contrôlent 50% du revenu avant impôts et même après impôts, étant donné le peu d'effet de la progressivité de l'impôt pourtant destinée à redistribuer la richesse.

Au Canada, les millions de contribuables isolés, atomisés forment aussi une cible fiscale facile comparée aux oligarchies d'affaires qui réussissent à obtenir une défiscalisation de leurs revenus en influençant les lois fiscales : elles peuvent se permettre une stratégie « légale ». Étant donné ce rapport de force, il n'est pas étonnant de voir des particuliers adopter une stratégie illégale de défiscalisation de leur revenu, sujette à la répression, sous forme de travail ou d'achat au noir.

Les déductions fiscales ou les subventions invisibles

La grande entreprise moderne est une coquille juridique conçue pour s'approprier le maximum des ressources de son environnement et dans laquelle les gestionnaires, les actionnaires, les créanciers, les clients et les fournisseurs sont en dépendance organique, mais se surveillent mutuellement et s'affrontent pour se partager le gâteau. Par exemple, l'industrie de l'automobile pompe les subventions ainsi que les fonds publics de l'assurance-chômage pour supporter sa politique saisonnière d'emploi, etc. Les gestionnaires utilisent leur pouvoir discrétionnaire afin de tirer des avantages personnels sous forme de frais d'amusement en bonne partie déductibles.

Un député libéral de Terre-Neuve était scandalisé du fait que les entreprises puissent déduire des charges somptuaires au chapitre des frais de représentation, de voyages, etc. Il indiquait qu'environ 1200 compagnies canadiennes prospères [50] n'avaient pas payé un sou d'impôt l'an dernier. Cela provient du système des « subventions invisibles », soit les multiples faveurs fiscales comme l'amortissement accéléré qui permet un report prolongé de 40 milliards de dollars d'impôts pour les compagnies (comme elles paient 7 milliards par année cela équivaut à un congé d'environ 6 ans). Quant aux individus,

les moyens de reporter l'imposition du salaire comme les REER et autres crédits d'impôts restent inaccessibles à la majorité. Pourtant, le ministère des Finances conclut encore que la réduction du déficit ne devra pas augmenter le fardeau fiscal des entreprises.

La charité ou la justice corrective

Les compagnies devraient payer leurs impôts et laisser les élus, politiquement imputables devant la population, s'occuper de la redistribution des fonds publics. La définition actuelle des déductions fiscales équivaut à remettre la gestion d'une partie des fonds publics à la classe d'affaires. Détenant les moyens de production, les compagnies détiennent déjà un pouvoir rétributif immense sur ceux qui n'ont que leur force de travail en plus de contrôler l'appareil persuasif qui impose les produits aux consommateurs.

Les pratiques fiscales actuelles prolongent indûment le rapport de domination des compagnies à des activités hors marché. Les ultralibéraux n'ont jamais accepté le concept de la justice sociale qui s'est développé depuis le début du siècle. Pour eux, l'aide sociale est une libéralité qui n'est pas due en justice mais en charité. Alors qu'ils soient logiques avec eux-mêmes et qu'ils ne fassent pas payer par les fonds publics les libéralités issues de décisions privées. L'État devrait collecter ces fonds et les faire participer à une véritable justice distributive. Toutes ces déductions fiscales douteuses sont une des formes que prend la symbiose de la propriété et du pouvoir. Les droits acquis par la propriété sont parfois aussi arbitraires que ceux acquis par la naissance au Moyen Age.

[51]

Mécènes avec mes cents

Le député libéral, George Baker, se disait outré de constater qu'une somme de 6 millions de dollars versée à une dictature militaire ait été déduite fiscalement par une compagnie canadienne. Il venait de découvrir que ses propres taxes pouvaient financer l'« Amicale des

fascistes » par la voie de la déduction fiscale. Pourtant, ce même député ne s'offusque pas que les entreprises appuient, par des versements déductibles, toute une panoplie d'organismes, d'instituts et de clubs canadiens dont le rôle est strictement idéologique.

Une autre de nos recommandations au Comité permanent des finances qui n'a pas trouvé preneur est l'annulation de la déductibilité fiscale de toutes les dépenses d'entreprises qui n'ont pas de relation directe avec les revenus imposables. En plus des items mentionnés ci-haut, nous pensons aux versements à toutes ces chaires privées de recherche universitaire, John Labatt, Seagram, Bombardier, Desjardins, MacDonald Stewart, Hydro-Québec, MacLean Hunter, etc. Les gouvernements se sont retirés partiellement de l'éducation supérieure et les professeurs sont maintenant évalués en partie par leur capacité de dénicher des subventions privées. Évidemment, le stratagème consiste à détourner les ressources intellectuelles formées et entretenues par les fonds publics vers des finalités privées.

Mais nous pensons également au mécénat dans le domaine des arts et de la culture qui conduisent les gens d'affaires à imposer leurs critères esthétiques, souvent conservateurs, douteux et élitistes, tout en faisant payer une bonne partie de la note par l'ensemble de la population par la voie de la déduction fiscale. Ajoutons les versements déductibles aux écoles privées, aux organismes supposément voués à la protection de l'environnement mais qui défendent le point de vue des compagnies, etc. Bref, il faut refiscaliser les activités non commerciales.

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon,
l'aut' journal, n° 129, décembre-janvier 1995.

[53]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

7

Un tableau saisissant Que sont nos impôts devenus ?

[Retour à la table des matières](#)

Pour ceux qui veulent saisir en un seul coup d'œil où vont leurs impôts et taxes, nous vous proposons un tableau regroupant toutes les recettes du fédéral, du provincial et du municipal et qui montre à quels postes est affecté l'argent. Il montre aussi le bilan d'un Québécois eu égard aux affaires publiques, en incluant le déficit actuariel des régimes de retraite dont parlait le député Filion.

Ce tableau a été dressé par l'Ordre des comptables agréés du Québec dans une brochure intitulée *Le pouvoir d'agir*. Toutefois, les comptables agréés, en bons serviteurs des classes possédantes, sont volontairement alarmistes afin de réduire l'action de l'État en faveur des entreprises privées, source de leurs honoraires professionnels.

Nous verrons aussi qu'ils ne parlent pas des vrais problèmes, comme celui de la répartition des richesses et de l'impôt des compagnies. Ils rêvent d'une comptabilité de « business » pour l'État ; cela fait partie du rêve capitaliste plus général de l'effacement de l'État devant les affaires. Mais leurs publications violent justement la saine pratique comptable. Ainsi, ils considèrent comme une perte tout investissement en éducation ou pour la santé, ou en général tout ce qui est investi dans les personnes. Ainsi l'actif n'est pas inscrit, mais le passif, lui, est [54] noté scrupuleusement. Or ces dépenses sont une source de recettes fiscales futures et sont à proprement parler des actifs selon une pratique comptable réaliste.

Le plus gros poste : les intérêts

Tous les impôts ensemble constituent 9 760 \$ de contribution en moyenne par personne, homme, femme et enfant du Québec pour les trois paliers de gouvernement. Malgré tout cela, il aurait fallu 2 090 \$ de plus par Québécois pour boucler les débours de l'année avec les recettes de 1994. Au chapitre des débours des trois paliers de gouvernement faits au Québec, la palme revient aux intérêts, soit 16,09 milliards \$ (2 210 \$ par Québécois) dont 9,46 milliards provenant d'Ottawa, si l'on veut bien admettre une répartition de la dette d'Ottawa au prorata de la population. (En 1994, il y avait 7 270 500 habitants au Québec et 29 173 000 habitants au Canada, une proportion de 24,9% au Québec.)

En comptant 2 210 \$ par Québécois ou 8840 \$ d'intérêts seul par famille de quatre, à vous de calculer combien d'heures vous travaillez par année pour payer uniquement les intérêts.

L'exploitation de la masse par le capital privé, qui se faisait autrefois directement par les bas salaires, a pris aujourd'hui la forme plus dissimulée des intérêts. Sur le territoire du Québec, les intérêts coûtent aussi cher que le bien-être social, les pensions de vieillesse et l'assurance-chômage réunis ou encore seulement 3 milliards \$ de moins que l'éducation et la santé réunies. L'économiste en chef de la Banque Royale, qui n'est pas spécialement socialiste, vient de dénoncer la politique monétaire du fédéral qui maintient artificiellement les taux d'intérêt élevés, ce qui est un transfert aux possédants des capitaux.

La vraie question : la répartition des richesses

La vraie question est celle de la répartition. Comment se fait-il qu'avec un pareil endettement public et avec un tel capital privé, 20,3% des Québécois (17,6% des familles, 45% des personnes seules, 20,9% des enfants) et 17,4% des Canadiens [55] soient sous le seuil de la

pauvreté⁸ et qu'il y ait encore 808 000 bénéficiaires de l'aide sociale et 450 000 chômeurs au Québec ?

L'étude des tendances de la pauvreté montre clairement que la situation se dégrade depuis 1991. En 1993, les mères seules pauvres ont gagné en moyenne 15 010 \$ au Canada dont 10 163 \$ provenant du bien-être social pour 71% d'entre elles. Les couples avec enfants considérés pauvres ont gagné en moyenne 19 782\$ dont un montant moyen de 9 910 \$ provenait du bien-être social pour 36% d'entre eux et un montant moyen de 6 495 \$ provenait de l'assurance-chômage pour 33% d'entre eux.⁹

Pendant ce temps, 70 000 compagnies rentables ne paient pas d'impôt au Canada. Les comptables agréés ne parlent pas de cela, car ils sont les premiers à tirer des honoraires de cette injustice de la loi de l'impôt. Curieusement, le député Filion n'en a pas parlé... Le problème est d'assainir cette situation dans le respect des libertés et des droits. Il faut aussi définir un principe de juste équilibre entre les actifs et les passifs qu'on laisse aux générations futures.

La plus grande conséquence des difficultés budgétaires de l'État est une demande de réduction du pouvoir des hommes d'affaires, des technocrates comptables, économistes, banquiers, maisons de cotation, etc. Certains puisent dans les difficultés budgétaires un discours de retour au capitalisme idyllique. Seule la bonne vieille libre concurrence privée, la déréglementation, l'élimination des syndicats pourraient nous sortir de là.

Évidemment, on fait du retrait de l'État la solution globale à tout. Il faut retourner plus loin dans le passé et se souvenir que ce sont les défauts du capitalisme qui ont amené l'existence de l'État assurantiel et l'interventionnisme étatique. Ce qui coûterait humainement plus cher, ce serait de refaire ce détour par le capitalisme sauvage car il faudrait en sortir à nouveau.

⁸ Conseil national du bien-être social, *Profil de la pauvreté*, 1993, Rapport du printemps 1995.

⁹ Idem, p.57.

[56]

Recettes et débours combinés des trois paliers de gouvernement

	Global au Québec (en millions %)	Par habitant au Québec (en \$)
<i>Recettes des administrations publiques</i>		
Impôt des particuliers, fédéral, provincial	26 091	
Taxes à la consommation TPS, TVQ	14 578	
Impôt et contribution des entreprises	8 898	
Assurance-chômage, droits et permis	7 188	
Impôt foncier (taxes municipales)	5 960	
Divers	8 281	
	70 996	9 760
<i>Débours des administrations publiques :</i>		
<i>Fonds remis aux individus pour :</i>		
Sécurité et bien-être social	6122	840
Pension et sécurité de la vieillesse	5 234	720
Assurance-chômage	4 379	600
Médicaments et services de santé	2718	370
Crédits d'impôt pour enfants	1 275	180
	21 341	2 930
<i>Fonds remis aux institutions :</i>		
Aux institutions d'enseignement, écoles, universités	9 483	1 300
Au réseau de la santé (hôpitaux, CLSC, etc.)	9 266	1 270
<i>Débours pour les autres programmes :</i>		
Défense nationale, armée	1 465	200
Salaires et avantages sociaux fonctionnaires	12150	1 670
Affaires indiennes et Nord	1 051	140
Affaires extérieures	593	80
Agriculture	576	80
Emploi, immigration, formation	583	80
[57]		
Industrie, sciences et technologies	631	90

	Global au Québec (en millions %)	Par habitant au Québec (en \$)
Culture	215	30
Santé et services sociaux	409	60
Transport et sécurité publique	315	40
Autres dépenses, paiements et subventions	12151	1 670
Débours avant le paiement des intérêts	70 229	9 640
Débours pour les intérêts	16 091	2 210
Total des débours	86 320	11 850
Déficit (Recettes 70 996 moins débours 86 320)	(15 324)	(2 090)

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon,
l'aut' journal, n° 139, été 1995.

[58]

[59]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

8

Tirées du rapport du vérificateur général

Quelques anecdotes fiscales édifiantes

[Retour à la table des matières](#)

En 1990, 8 260 contribuables dont le revenu était supérieur à 50 000 \$ n'ont payé aucun impôt au fédéral. À partir de 55 000 \$, le taux d'imposition des particuliers est de 29% au fédéral et de 24% au Québec. Au cours des années 1980, on a diminué le nombre de paliers d'imposition de 10 à 3 au fédéral, réduisant ainsi la progressivité du fardeau fiscal, donc l'impôt des riches.

En 1990, un rapport de Revenu Canada rapportait que le fédéral avait probablement échappé 10 milliards \$ de revenu fiscal en date de 1987 à cause des fraudeurs. Le rapport soulignait que les contribuables ayant leur entreprise ont plus d'occasions de tricher que les salariés dont le revenu est imposé à la source. De plus, les grosses compagnies raflent tous les experts fiscaux formés dans nos universités pour tirer le maximum des échappatoires fiscales.

En 1993, la société en commandite, Les Placements égyptiens Montebello Pur-San, promettait une épargne fiscale de 7 358 \$ pour chaque tranche d'investissement de 5 000 \$ dans l'achat de chevaux. Ces exemptions s'ajoutaient au profit résultant de la vente des chevaux. Les déductions fiscales provenaient de pertes agricoles fiscalement

déductibles et de la [60] possibilité de transférer les actions à l'abri de l'impôt dans un REER autogéré.

Pourtant un Québécois sur quatre seulement cotisait à un REER en 1993 pour une somme moyenne de 2 000 \$! Qui profite du maximum de 16 500 \$?

En **mai 1995, le sous-ministre des Finances Hodge** pleurait sur le sort des riches en déclarant que les gros salariés canadiens obtenaient un revenu, après impôts, inférieur allant jusqu'à 15 000 \$ par rapport à leurs collègues américains. Il suggérait de réduire l'impôt des salariés gagnant entre 75 000 \$ et 200 000 \$ pour éviter que les professionnels talentueux ne quittent le Canada.

Socnav et son président, Michel Gaucher, ont été pointés du doigt en 1995 pour avoir voulu utiliser un navire battant pavillon bahaméen dans les eaux canadiennes afin d'éviter l'impôt canadien ; cela leur permettait également d'économiser 40% sur les salaires en employant des marins étrangers et d'échapper ainsi aux standards de sécurité canadiens. Avec les bateaux de Paul Martin cela fait toute une armada qui échappe à l'impôt !

L'archipel des Bermudes avec ses 60 000 habitants compte 9 500 compagnies dont 1 300 sont des compagnies d'assurance. Ce sont sûrement les habitants les plus assurés de la terre... Les îles Caïmans, dont la population est de 30 000 habitants, comptent 20 000 compagnies. Ce sont sûrement les habitants les plus entrepreneurs de la terre... Il faut dire pour éclairer le phénomène que le taux d'impôt de ces paradis est rarement au-dessus de 10%. Les Barbades imposent les compagnies internationales à 2%. Les conseils de direction artificiels de ces compagnies incorporées dans des paradis fiscaux sont généralement formés de personnes bien rémunérées, associées aux fiscalistes et comptables qui organisent les incorporations.

En 1972, les libéraux avaient imposé des gains de capitaux mais en même temps, ils créaient les fiducies familiales qui permettaient aux riches de mettre des portefeuilles d'actions et [61] des biens en fiducie au nom des enfants. Ils pouvaient ainsi soustraire les gains de capitaux à l'impôt pour 21 ans. Il y avait 118 484 de ces fiducies en 1992. Quand le terme de 21 ans est venu à échéance en 1993, ces gains étaient présumés réalisés et devenaient imposables... Coup de théâtre : les conservateurs, amis des riches, l'ont prolongé d'une autre génération.

Tout le monde sait que la valeur actuelle d'un dollar payé dans 40 ans sans intérêt est presque nulle. Il y a donc pratiquement exonération d'impôt pour ces familles riches.

Une annonce passée dans un grand quotidien par un comptable agréé « *peddler* » d'abris fiscaux disait : « Pertes fiscales à offrir. Notre client, distributeur de cosmétiques ayant d'importantes pertes fiscales et des biens sous-évalués, cherche un acheteur en mesure d'utiliser ces déductions fiscales. Discrétion assurée. Veuillez communiquer avec : Farber, Krolik & Sherer, Moti Sherer, comptables agréés. »

Une compagnie rentable peut acheter une compagnie en difficulté pour ses pertes fiscales qui sont reportables dans le passé et dans le futur.

Dire que les comptables agréés sont venus sermonner le gouvernement au dernier budget provincial et prescrire comment gérer les finances publiques... eux qui tirent leurs honoraires en technocrates de la loi de l'impôt pour éviter aux compagnies de payer leur part ! Le système fiscal canadien cautionne la mauvaise gestion des fonds publics et l'immoralité.

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon,
l'aut' journal, n° 140, 1er-14 septembre 1995.

[62]

[63]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

9

Régimes enregistrés d'épargne-retraite

Seuls les plus fortunés en profitent pleinement

[Retour à la table des matières](#)

Plus rien ne semble pouvoir restreindre l'engouement général pour les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Pourtant, il s'agit d'un système coûteux pour les gouvernements et qui ne profite vraiment qu'à une minorité fortunée. Pendant ce temps, Québec et Ottawa passent au crible les régimes publics de retraite.

Alors que plus de la moitié des individus n'ont pas de couverture décente de régimes de pension privés, des organismes et formations de droite, tels le C.D. Howe et le *Reform Party*, proposent d'abolir les régimes publics pour s'en tenir exclusivement aux régimes privés. Cela signifierait une disparité énorme entre les riches et les pauvres quant aux prestations de retraite.

Les régimes privés : un système inéquitable

Les régimes de retraite privés coûtent cher aux gouvernements. Pour l'année 1992 (dernières données disponibles) et pour le gouvernement fédéral seulement, les REER ont coûté 5,5 milliards de dollars en

déductions fiscales. Les autres régimes privés (Régimes de pension agréés ou RPA) ont, quant [64] à eux, coûté 8,1 milliards, pour un grand total de 13,6 milliards. Et 80% de ce montant n'a profité qu'à 20% d'individus.

En principe, les REER sont ouverts à tous ceux qui ont gagné un revenu, la limite de contribution étant fixée à 18% de ce revenu. Dans les faits, plusieurs ne contribuent tout simplement pas, et les contributions atteignent rarement la limite permise. De plus, la proportion du montant disponible qui est effectivement cotisée par le particulier est intimement liée à son niveau de revenu.

Alors que les plus fortunés cotisent 79% du montant auquel ils ont droit, ceux qui gagnent moins de 10 000 \$ par année n'en cotisent que 2%. Faut-il alors se surprendre que ceux qui cotisent le plus à leur REER habitent les banlieues cossues de Rockcliffe Park, Hampstead, Westmount, Mont-Royal, Baie-d'Urfé, Montréal-Ouest et Beaconsfield ?

Pourcentage du montant disponible ayant cotisé (REER)

Tranche de revenu	% cotisé
moins de 10 000\$	2,0%
10 000 à 30 000\$	8,5%
30 000 à 60 000\$	19,0%
60 000 à 100 000\$	41,8%
100 000\$ et plus	79,1%

Cette forte disparité est accentuée davantage par un nouveau phénomène apparu au début de la récession : de plus en plus de jeunes qui ont perdu leur emploi et épuisé leurs prestations d'assurance-chômage vont piger dans leur REER pour s'en sortir. En 1993, un nombre record de 650 000 individus âgés de moins de 65 ans ont retiré 3,5 milliards de dollars. Ces retraits prématurés viennent évidemment grever les prestations qu'ils pourront retirer à la retraite.

Les 20% d'individus ayant gagné les revenus les plus élevés ont mis de côté pour leur retraite dans des REER ou un [65] RPA une somme

115 fois plus élevée que les 20% d'individus les moins fortunés. Les individus qui ont gagné moins de 10 000 \$ en 1993 ont pu mettre de côté en moyenne seulement 60 \$ dans leur REER et RPA, contre une cotisation moyenne de 10 900 \$ pour ceux gagnant plus de 100 000 \$. Les montants de prestations qui pourront être retirés à la retraite refléteront ces écarts démesurés.

Des régimes publics en péril

Les ministres fédéral et provinciaux des Finances viennent de produire un document commun qui propose à toutes fins utiles un effritement graduel des caisses publiques de retraite. Parmi les propositions avancées et accueillies favorablement par messieurs Paul Martin et Bernard Landry, notons une réduction des prestations de retraite, une augmentation de la période de cotisation nécessaire pour toucher une pension, une hausse de l'âge d'admissibilité et une indexation partielle des pensions.

Plutôt que d'augmenter les cotisations demandées aux employés et employeurs pour renflouer les caisses de retraite, nos chers ministres préfèrent mettre la hache dans ces programmes pour éventuellement les remplacer par des régimes privés, avec toutes les iniquités que cela implique. Les gros salariés pourront profiter pleinement des déductions fiscales permises par les REER et les RPA, alors que les petits salariés, pigistes et travailleurs saisonniers devront affronter le spectre d'une retraite misérable au terme de leur vie de travail.

Quelques propositions

Le plafond pour la contribution maximale à un REER, qui est actuellement de 14 500 \$, pourrait facilement être réduit à 5000 \$, ce qui permettrait aux gouvernements d'encaisser des milliards en recettes fiscales additionnelles. De plus, un tel montant annuel de cotisation est amplement suffisant pour assurer une retraite confortable, et rien n'empêche les [66] individus plus fortunés d'économiser davantage en dehors de leur REER.

Plutôt que d'affaiblir les régimes publics, nos gouvernements devraient les développer davantage en augmentant les sommes à cotiser au Régime des rentes du Québec (RRQ) et au Régime de pensions du Canada (RPC). Dans l'optique où ces régimes publics deviendraient la principale source de revenu à la retraite pour l'ensemble des travailleurs, les régimes privés auraient pour fonction de fournir une certaine flexibilité aux individus, en leur permettant d'épargner un peu en vue d'une retraite plus confortable. Le plafond de contribution maximale à un REER pourrait alors être réduit davantage.

Martin Poirier,
l'aut' journal, n° 147, 27 février-19 mars 1996.

[67]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

10

La facture du fédéralisme Le ministre Campeau nous refile la note !

[Retour à la table des matières](#)

Au lendemain du budget du ministre des Finances, Jean Campeau, les réactions ont été vives : chantage à l'indépendance, écrivaient les uns ; les entreprises frappées de plein fouet, se plaignaient les autres. Pourtant, il est évident que le gouvernement fédéral est la cause d'une bonne partie des problèmes économiques des provinces. Même l'Ontario s'en plaint, ce qui montre bien que ça n'a rien à voir avec le référendum. Puisque les coupures fédérales annoncées dans le budget Martin entraînent un manque à gagner de 2 milliards de dollars par année, le gouvernement du Québec devait se débrouiller avec cette patate chaude.

Le gouvernement du Québec a moins de marge de manœuvre que le gouvernement fédéral : les politiques monétaires lui échappent ; il a moins d'emprise sur les politiques fiscales, etc. Les médias ont répété *ad nauseam* qu'il n'y a que quatre provinces qui ont des taxes sur la masse salariale, qu'il y a sept provinces qui ont équilibré leur budget, etc. C'est ce qui est odieux dans les réactions au budget. On en vient toujours au plus petit dénominateur commun. Il faudrait adapter notre projet de société au modèle albertain...

[68]

Dans son budget empreint de néolibéralisme, le ministre Campeau a tout de même pris quelques bonnes mesures : il a supprimé les crédits pour la recherche et le développement aux banques, qui les utilisaient pour construire des guichets automatiques qui causent de nombreuses pertes d'emplois. C'est une bagatelle mais, par principe, il était temps ! De plus, André Bérard de la Banque Nationale va être déçu : le Parti québécois n'a pas fermé les régions. C'est donc mieux que les budgets qui nous ont été servis par les libéraux depuis dix ans, mais ça aurait été difficile de faire pire !

On nous dit dans les médias que les entreprises sont frappées de plein fouet et, pourtant, ce ne sont que des peccadilles. Cette année, l'impact fiscal des nouvelles charges pour les entreprises est de seulement 219 millions de dollars, et de 293 millions pour l'année suivante. Mais ensuite, elles vont épargner grâce aux modifications à la TVQ. Sur trois ans, ça ne fait même pas 500 millions !

Pendant que les entreprises sont relativement épargnées, on oublie de souligner que le gouvernement gèle les dépenses de fonctionnement de l'État, ce qui inclut évidemment les programmes sociaux. Compte tenu de la croissance économique, ce gel est l'équivalent d'une compression de 1,2 milliard de dollars. Même cette année, il va falloir couper. Les services gouvernementaux et les programmes sociaux ont été encore les plus touchés. En plus du gel actuel, il faudra aussi couper un demi-milliard supplémentaire par année, pour chacune des deux années suivantes, un total de 4 milliards en trois ans.

Le Parti québécois va devoir arrêter de répéter qu'il faut couper dans le gras, faire plus avec moins, etc. Le secteur public a tellement écopé depuis dix ans qu'on en est rendu au seuil critique. Le PQ devrait plutôt commencer à sensibiliser la population, à l'informer correctement des véritables causes du déficit afin de faire contrepoids aux meneuses de claques du néolibéralisme. Les véritables causes du déficit ne sont ni les dépenses publiques ni les programmes sociaux, ce sont les choix en matière de politiques monétaires et fiscales.

[69]

Pendant ce temps, alors que, depuis trois ans, les entreprises ont versé des dividendes records, elles écotent de seulement 219 millions de dollars. La richesse est là, mais le gouvernement, par manque de moyens mais aussi par manque de courage politique, ne veut pas remettre en cause les privilèges de ces entreprises.

Une autre façon de gouverner

Le gouvernement péquiste aurait pu faire d'autres choix pour absorber l'effet catastrophique des coupures fédérales, des choix qui n'auraient pas touché le secteur public ni les programmes sociaux. En voici quelques exemples :

- * Instaurer un impôt minimum aux entreprises comme il en existe aux États-Unis et en Ontario. C'est ce que M. Parizeau prônait, alors qu'il était encore dans l'opposition ;
- * Ramener les REER à un niveau acceptable de 7 500 \$ par année, quand on sait que la contribution moyenne des Québécois est de 2 000 \$;
- * Abolir l'exemption en gain de capital de 500 000 \$ pour les PME et les agriculteurs ;
- * Imposer à 100% les gains de capitaux, qui le sont actuellement à 75% ;
- * Abolir les sociétés en commandite, cet immense abri fiscal dont Marcel Aubut et les Nordiques se servaient, entre autres ;
- * Instaurer des impôts successoraux, comme dans la majorité des pays de l'OCDE incluant les États-Unis ;
- * Instaurer une TVQ progressive : exempter les produits de base, mais taxer l'essence, les produits de luxe, les biens nocifs pour la santé et l'environnement, etc. Dans sa forme actuelle, c'est une taxe extrêmement régressive ;

- * Instaurer un impôt plus progressif : il y a déjà eu dix paliers d'impositions, et il n'en reste que trois.

[70]

Le ministre Campeau déclare aussi la guerre à l'évasion fiscale. Nous ne nions pas que la contrebande de cigarettes et d'alcool soit importante, ainsi que le marché noir dans la construction, mais il faut arrêter de faire croire que ce sont les gardiennes d'enfants au noir qui coûtent cher. La plus grosse évasion fiscale, c'est le détournement des revenus dans les paradis fiscaux. M. Parizeau blâmait les entreprises de s'y adonner, mais il ne fait rien pour y remédier. Il y a des milliards de revenus à aller chercher là-dedans. Y a-t-il quelqu'un qui peut nous expliquer pourquoi, aux îles Caïmans, il y a 20 000 habitants et 36 000 compagnies ? Ils doivent être très entreprenants...

Par ailleurs, sans faire aucune annonce précise, le Parti québécois maintient l'épée de Damoclès des privatisations au-dessus de la tête des travailleurs de la Société des alcools du Québec, d'Hydro-Québec, etc. De façon un peu hypocrite, il poursuit le travail du Parti libéral du Québec en privatisant en douce Hydro-Québec, par le biais des petits barrages et de la cogénération. C'est à condamner. Allons-nous devoir payer nos comptes d'électricité à des Bernard Lemaire et des Michel Gaucher ? On laisse aussi planer la possibilité de privatiser la SAQ. Le gouvernement ne doit pas se départir de joyaux publics, de mines d'or collectives comme Loto-Québec, la SAQ et Hydro-Québec...

Avant de se lancer dans les privatisations, le gouvernement doit bien se rendre compte que le Québec a un secteur privé embryonnaire. On fait tout un plat du contrôle de la dette par des étrangers, mais le contrôle des entreprises a des effets encore plus dévastateurs sur notre économie.

Si le Québec devient un pays indépendant, nous devons, collectivement, conserver ces importants leviers économiques.

Les meneuses de claque

Pour commenter le budget Campeau, qui a-t-on invité à la télévision ? Encore des économistes de banques, des comptables agréés de gros bureaux qui viennent répéter des expressions [71] indécentes comme « on est resté sur notre appétit », comme s'il avait fallu couper plus. Quant à l'impact social de ces coupures, ils ne veulent même pas en parler. Il faut dénoncer tous ces pseudo-intellectuels, économistes et comptables, qui sont achetés par les entreprises. Leur source d'honoraires, ce sont les compagnies. Ils sont vendus d'avance. Pourquoi ne pas demander à des économistes qui ne sont pas achetés de commenter le budget ?

Mais la perle des perles revient sans doute à Ghislain Dufour. Les légères augmentations annoncées par le ministre Campeau ainsi que la taxe sur la formation professionnelle remettraient en cause la création d'emplois ! Comme s'ils en créaient... Si une petite augmentation comme ça entraîne une levée de boucliers, c'est qu'ils sont irresponsables, ou alors vraiment faiblarde... En terme de formation professionnelle, les entreprises québécoises sont des cancre. Elles crient à cause du 1%, mais dans plusieurs pays comme en Allemagne et en Suisse, c'est de l'ordre de 3 ou 4% !

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon,
l'aut' journal, n° 137, 15-31 mai 1995.

[72]

[73]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

11

La vérité sur les 54 000 riches
de Bernard Landry

La démission du Parti québécois face à l'impôt des riches

[Retour à la table des matières](#)

Que se passe-t-il au Parti québécois, ce bastion de la « social-démocratie » ? Une logique économique du social s'installe. L'affrontement international du capital a pour effet d'exiger un alignement sur les pays qui ont les normes du travail, fiscales et sociales les plus insignifiantes.

Au moment même où le gouvernement demande à tous de faire des sacrifices, le ministre Bernard Landry déclare que les attentes générales du public à l'égard d'une augmentation des impôts des riches et des compagnies sont illégitimes. Taxer les compagnies et les riches occasionnerait leur départ pour l'étranger, dit-il. On exigera donc un effort de ceux qui sont « captifs » !

On a failli passer le chapeau pour les riches

Un événement significatif s'est produit lors du dernier Conseil national du Parti québécois. Parmi les « invités d'honneur » figurait M. Yvon Cyrenne, un représentant des grandes firmes comptables qui

relient les privatisations des services publics et qui s'enrichissent de la promotion d'abris fiscaux. Il [74] y est allé du dernier projet à la mode : une zone franche à Mirabel, une zone tiers-mondiste libre d'impôts où le droit social et le droit du travail seraient déclarés inconnus.

Les militants se sont fait seriner les sophismes habituels sur la nécessité de ne pas augmenter l'impôt des riches. L'orateur s'est presque fait pleurer lui-même ; un peu plus et on passait le chapeau pour rembourser les riches. Par contre, on parlait de mesures sévères contre l'abri fiscal des petits, le travail au noir.

Quelques mois auparavant, une étude venait de démontrer que l'exemption d'impôts de 500 000 \$ des gains en capital votée par les conservateurs en 1985 avait coûté, en 9 ans, plus de 10 milliards de dollars en fonds publics, le tout afin de permettre aux riches de spéculer sans créer d'emplois !

Seulement 54 000 riches ?

Une opération d'anesthésie des consciences a été menée au Conseil national, selon cette logique strictement économique du social. Le ministre de l'Economie et des Finances déclarait que les Québécois gagnant annuellement 100 000 \$ et plus ne représentent que 1% des contribuables.

Ils seraient au nombre de 54 000, gagneraient 9% de tous les revenus et paieraient 12% de tous les impôts sur le revenu. Conclusion : la hausse du fardeau fiscal des riches rapportant peu, on les exemptera de faire leur part ! Ces sophismes sur le fardeau fiscal des riches méritent d'être commentés en quatre points :

1. La progressivité des impôts : un mythe

La première chose que les comptes publics nous apprennent est que la progressivité des impôts des riches est un mythe. Les contribuables qui gagnent de 60 000 \$ à 99 999 \$ payent 1,86 milliard en impôts sur un revenu de 12 709 milliards, soit un taux de 14,6%. Ceux qui ont un

revenu allant de 100 000 \$ à 199 999 \$ paient 760 millions en impôts sur un [75] revenu de 5 062 milliards, soit 15%. Et ceux qui gagnent 200 000 \$ et plus paient 460 millions sur un revenu de 3 039 milliards, soit 15% également.

Notez la concentration des gains en capital et dividendes imposés à taux réduits chez les plus riches. Un nombre de 130 000 contribuables québécois se partageaient 1,6 milliard de dollars de gains en capital imposables sur lesquels un montant de 1,25 milliard d'exemptions a été obtenu, ce qui ne laisse que 350 millions imposables. Le taux réel d'impôt est inférieur à 5% sur ces gains qui vont aux riches tel que le montre le tableau.

2. Des revenus nets

Deuxièmement, il faut noter que ce revenu total n'inclut que les montants nets au chapitre des revenus de profession et d'affaires. Pensons seulement au nombre de professionnels aisés qui font plus de 100 000 \$.

Il est évident ici qu'il s'agit de revenus nets imposables une fois soustraites toutes les réductions généreuses auxquelles les salariés ordinaires n'ont pas accès. Les gros revenus appartiennent souvent à des travailleurs autonomes qui déduiront toute une panoplie de dépenses dans le calcul de leur revenu net : frais de représentation, autos, congrès, amortissement, etc.

3. Créer sa propre compagnie

Troisièmement, ces gens bien nantis forment souvent des compagnies personnelles de gestion, de fiducies, des petites entreprises, etc., qui les font disparaître des statistiques des revenus des particuliers citées habilement par M. Landry.

Ces sociétés permettent l'étalement du revenu, le fractionnement de revenus par le versement de salaires aux membres de la famille, la déduction d'impôt pour petites entreprises qui ramène l'impôt payé à 20%, impôts fédéral et provincial cumulés.

[76]

4. Des valeurs non réalisées

Quatrièmement, les revenus des riches prennent souvent la forme d'appréciations de valeurs mobilières et immobilières non réalisées, de gains de capital non matérialisés qui pourraient d'ailleurs être mis à contribution par un impôt sur la richesse.

On mesure donc ce que cache ce petit nombre de 54 000 contribuables gagnant plus de 100 000 \$. Doit-on aussi mentionner que seuls les riches peuvent s'offrir les services de fiscalistes comme M. Cyrenne ou réunir les sommes qui finissent par constituer les milliards qui partent vers les paradis fiscaux ?

Lancer sans nuance qu'il y a seulement 54 000 personnes qui gagnent plus de 100 000 \$ est un sophisme visant à engendrer la résignation, à endormir les citoyens face à une redéfinition de la collaboration sociale qui exclut la participation des riches autrement que par la poursuite de leur profit personnel. Les sacrifices demandés aux moins bien nantis apparaissent immoraux devant l'attitude conciliante et accommodante du Parti québécois face aux « gagnants » du système. Au moins, avec les libéraux, c'était clair.

Impôts des compagnies : Le Parti québécois à la droite du FMI !

Alors que le gouvernement se prépare à demander de gros efforts à tous, M. Landry déclare, le 26 février, que le fardeau fiscal des entreprises, qui s'élève à 6 milliards de dollars au Québec, provient à 60% de la taxe sur la masse salariale et à 25% de la taxe sur le capital, ce qui représente 5,1 milliards. Conclusion : les compagnies payent déjà un impôt minimum auquel elles ne peuvent échapper. Le reste, soit 15%, figurerait au chapitre de l'impôt sur le revenu. Cette rhétorique annule d'avance toute considération de recettes fiscales supplémentaires en provenance des entreprises.

[77]

Cette nouvelle règle était à peine énoncée que, le lendemain, l'Association des manufacturiers demandait une baisse de 10% des taxes sur le capital et la masse salariale ! L'association patronale estimait à 75 millions de dollars le coût de cette baisse fiscale pour le gouvernement. C'est drôle, car 10% du chiffre de 5,1 milliards attribué aux recettes fiscales autres que l'impôt sur le revenu, ça va plutôt chercher dans les 510 millions !!!

Le Fonds monétaire international recommandait récemment au Canada de taxer davantage les 95 milliards de dollars de profits des entreprises canadiennes. Le Parti québécois est-il maintenant rendu plus à droite que le FMI ? Les États-Unis et l'Ontario ont un impôt minimum pour les entreprises. Ce serait, pour Bernard Landry, une mesure de gauche ! Pourtant, M. Bouchard, du temps où il dirigeait le Bloc québécois, réclamait un impôt minimum et dénonçait les fiducies familiales !

Des compagnies qui paient peu ou pas d'impôts

Les compagnies fournissent 17% des revenus autonomes du Québec. Elles utilisent pourtant une part beaucoup plus importante des services de l'État. À partir d'un échantillon de 438 compagnies canadiennes rentables, nous avons trouvé que 200 d'entre elles paient moins de 20% d'impôts. Une proportion d'au moins 40% des grandes compagnies rentables s'en tirent donc avec moins de 20% d'impôts sur le revenu réel. Un impôt minimum de 20% aurait pour effet de rétablir un peu d'équité ¹⁰.

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon,
l'aut'journal, n° 148, 25 mars-22 avril 1996.

[78]

¹⁰ Voir l'article Ces compagnies qui paient peu ou pas d'impôts, page 105.

[79]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

12

L'écart entre les riches et les pauvres

La fraude intellectuelle du Conseil du patronat

[Retour à la table des matières](#)

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) torpillait une conférence de presse de la CSN, le 15 janvier dernier, à l'aide de statistiques fiscales triées sur le volet. Le journal *La Presse* avait repris comme titre une citation de Ghislain Dufour, président du CPQ : « La distorsion entre riches et pauvres est en voie de se résorber ». Utilisant les mêmes statistiques, le CPQ concoctait un mémoire qu'il présentait le 22 janvier à la ministre des Finances, Pauline Marois. Remaniement ministériel oblige, le même mémoire a été présenté de nouveau le 6 mars à l'actuel ministre des Finances, Bernard Landry. Bref, le CPQ nous sert du réchauffé, et nos politiciens en redemandent. Pourtant, l'étude comporte de sérieuses failles méthodologiques.

Pour nous démontrer que les politiques fiscales du gouvernement du Québec sont de plus en plus progressistes et favorables aux pauvres, le CPQ y va de statistiques fiscales de son cru. On apprend, par exemple, que les individus gagnant plus de 50 000 \$ payaient 13% des impôts totaux en 1980, alors qu'ils en paient maintenant 41%. Ce que le CPQ omet soigneusement de nous préciser, c'est qu'il y avait en 1993 neuf fois plus d'individus gagnant plus de 50 000 \$ qu'en 1980. Les [80] tranches de revenus utilisées par le CPQ n'ont pas été indexées pour tenir compte de l'inflation, et des comparaisons entre 1980 et 1993 ne veulent tout simplement rien dire.

À la limite, nous pourrions affirmer sans grand risque de se tromper que les particuliers gagnant plus de 50 000 \$ paieront un jour 100% des impôts, lorsque l'inflation aura suffisamment diminué la valeur de la monnaie ! Cela ne voudrait pas dire que les « riches » paient 100% des impôts, mais qu'un revenu de moins de 50 000 \$ serait devenu trop faible pour être imposable. Voilà donc toute l'argumentation du CPQ qui a jeté dans l'ombre la conférence de presse de Gérald Larose, le 15 janvier dernier.

Les Québécois surtaxés ?

Il faut prendre à la légère l'affirmation du CPQ à l'effet que le Québec est la province qui impose le plus les particuliers. Ces comparaisons entre provinces découlent toujours d'hypothèses sur le type et le montant des revenus gagnés, le statut social et la situation financière du particulier, l'utilisation de certains abris fiscaux, etc. Si on veut faire une comparaison intelligente, il faut également prendre en considération d'autres prélèvements de l'État, comme les taxes à la consommation payées par les particuliers.

Ne soyons donc pas surpris d'apprendre que l'Institut Fraser, un organisme de recherche situé en Colombie-Britannique, arrive à une toute autre conclusion : les contribuables les plus taxés seraient les résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Dans les comparaisons interprovinciales, il semblerait que l'emplacement du regroupement qui réalise la recherche influence davantage les résultats que les règles fiscales respectives des provinces.

Les programmes sociaux : un avantage concurrentiel pour les entreprises

Le document du CPQ met aussi en relief les taxes sur la masse salariale payées par les entreprises et qui servent à financer [81] les soins de santé, le Régime des rentes du Québec, l'assurance-chômage et la CSST. Les montants payés seraient un véritable boulet pour les entreprises québécoises qui doivent concurrencer avec les États-Unis.

Pourtant, le CPQ devrait savoir que les entreprises reçoivent de précieux services publics en échange de ces contributions. Grâce aux soins de santé publics, les entreprises n'ont pas à déboursier des fortunes pour offrir des assurances collectives à leurs employés, comme cela est pratique courante aux États-Unis.

Dans le même ordre d'idées, les entreprises québécoises épargnent en fonds de pension grâce au RRQ, ont moins de garanties à offrir au chapitre de la sécurité d'emploi grâce au régime d'assurance-chômage, etc. Si on compare à la fois les avantages sociaux et les taxes sur la masse salariale, les entreprises québécoises paient beaucoup moins cher que leurs concurrentes américaines, même si les taxes sur la masse salariale sont plus élevées. Mais il est évident que le CPQ préférerait profiter du système de santé québécois sans en assumer les coûts.

Du privé, encore du privé

Bien entendu, le CPQ aborde le « problème » des sociétés d'État et se plaint que l'investissement de l'État dans les sociétés autres qu'Hydro-Québec dépasse toujours le milliard de dollars, malgré les ventes de feu de l'ex-gouvernement libéral. Le CPQ ne se perd pas dans des analyses avantages-coûts compliquées sur le contrôle privé ou étatique de ces sociétés : il se contente d'affirmer qu'en 1996 l'État n'a rien à voir dans l'embouteillage d'alcool ou la production de papier. Aussi recommande-t-il rien de moins que la privatisation de toutes les sociétés d'État à vocation commerciale, y compris la Société des alcools du Québec et Hydro-Québec. Deux petits paragraphes de commentaires, et la question est réglée...

Tout en déplorant avec vigueur l'état lamentable des finances publiques, le CPQ ne se gêne pas pour quémander des fonds publics additionnels pour le financement des réseaux [82] privés d'éducation et de santé. Pour défendre son point de vue, le CPQ ne fait pas appel à des statistiques ou des études, mais plutôt à un sondage auprès de la population. La question « êtes-vous favorable à ce qu'il y ait des écoles privées et des services privés de santé ? » a évidemment rallié une forte majorité de répondants. Il aurait plutôt fallu poser la question suivante :

« Êtes-vous favorable à ce que l'État finance davantage les écoles privées et les services privés de santé ? »

PQ, CPQ : même combat !

On se demande pourquoi le CPQ prend la peine de présenter de nouveau son mémoire à Bernard Landry et au Parti québécois. En effet, les recommandations les plus importantes du groupe patronal ont déjà été adoptées par la direction du Parti québécois. C'est Bernard Landry lui-même qui affirmait que « taxer les riches et les entreprises ne rapporterait pas plus à l'État et nuirait à la compétitivité de l'économie québécoise ».

Quant à Lucien Bouchard, il a affirmé son intention de revoir l'universalité des programmes sociaux, d'éliminer le déficit des dépenses courantes de l'État d'ici 1998 et d'aligner les politiques sociales du Québec sur celles de l'Ontario et des États-Unis.

Même avec un rapport d'une aussi piètre qualité, la cause du CPQ est gagnée d'avance au sein du caucus péquiste.

Martin Poirier,
l'aut' journal, n° 148, 25 mars-22 avril 1995.

[83]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

13

Fermeture de la *Kenworth* :
nos gouvernements de nouveau impuissants
face aux multinationales

Une solution simple :
une taxe sur les sorties de capitaux

[Retour à la table des matières](#)

L'annonce de la fermeture de l'usine Kenworth à Sainte-Thérèse la semaine dernière a déclenché un branle-bas de combat au gouvernement du Québec pour rencontrer les dirigeants de l'usine, les représentants du ministère fédéral de l'Industrie et les représentants syndicaux en vue d'offrir de l'aide à l'usine. Pourtant, l'entreprise Paccar, propriétaire de l'usine, a réalisé des profits de 205 millions de dollars US en 1994, et peut donc fort bien se passer de l'aide gouvernementale. Où est le problème ?

Salaires dérisoires, réglementation environnementale inexistante, faibles taux d'imposition : le Mexique a tout pour charmer les investisseurs. Pas étonnant que Paccar ait choisi d'y relocaliser sa production au détriment de son usine de Sainte-Thérèse. Pour le Québec, il ne reste que deux alternatives : s'aligner sur le Mexique en matière de politiques sociales, ou remettre en cause l'abolition totale des barrières tarifaires et douanières.

[84]

*Volvo au Québec ?
Des cadeaux, encore des cadeaux !*

Le ministre Bernard Landry allait rencontrer tout récemment le président de Volvo en Suisse pour l'inciter à s'installer dans l'ancienne usine Hyundai à Bromont. Il se faisait évidemment accompagner des présidents d'Hydro-Québec, de la Caisse de dépôt et de la Société générale de financement, pour pouvoir proposer à Volvo des conditions avantageuses. Notre ministre sait bien que s'il veut attirer ici des entreprises étrangères, il doit proposer de l'aide gouvernementale sous forme de tarifs d'électricité réduits, de prêts participatifs, de subventions directes et d'allègements fiscaux. Malgré tout, au moment où les programmes de santé et d'éducation se font joyeusement marteler, ces milliards de dollars engloutis par les entreprises en aide gouvernementale nous laissent songeurs.

À quoi bon offrir de tels incitatifs pour attirer les investissements, en effet, si les entreprises sont par la suite tout à fait libres de rester au Québec ou de déménager ailleurs ? Pendant que les gouvernements font la surenchère d'offres alléchantes pour les investisseurs, les capitaux se déplacent de plus en plus librement, à la recherche des meilleures conditions possibles. Nos élus doivent continuellement accepter les diktats des entreprises : au moindre prétexte, celles-ci menacent de déménager.

Une taxe sur les sorties de capitaux

Une façon de résoudre le problème serait d'instaurer une taxe sur les sorties de capitaux. Son application est simple : chaque fois que des capitaux sortent du pays sous forme de machinerie ou de devises, une taxe d'environ 20% est prélevée. Une usine décide de fermer ses portes et de s'installer aux États-Unis ou au Mexique ? Elle devra alors verser 20% de sa valeur nette au gouvernement du Québec. Comme cette taxe est également applicable aux bénéfices versés en dividendes hors du

pays, les entreprises étrangères seraient fortement incitées à réinvestir leurs bénéfices, au lieu de tout verser en dividendes à leur société-mère. On favoriserait ainsi au [85] Québec un réel développement économique à long terme plutôt qu'une exploitation commerciale à courte vue. Une telle taxe amènerait également une certaine stabilité aux économies locales, qui seraient moins exposées aux aléas de l'économie mondiale et aux décisions arbitraires des entreprises étrangères. Les usines en région auraient moins tendance à fermer subitement, comme c'est arrivé récemment à Sainte-Thérèse. Evidemment, cette taxe procurerait des revenus supplémentaires au gouvernement du Québec. Toutefois, son objectif n'est pas tant de rapporter de nouvelles recettes à l'État que de stabiliser les capitaux et de rétablir le rapport de force entre le gouvernement et les multinationales.

L'expérience d'autres pays

Le Brésil applique actuellement une telle mesure fiscale. Lorsque les profits sont rapatriés à l'extérieur du pays, le Brésil applique une taxe de 15%. Les rapatriements de capitaux qui dépassent un certain montant établi par la Banque Centrale brésilienne sont quant à eux soumis à une taxe de 25%. De plus, tous les transferts technologiques (brevets et marques de commerce) doivent recevoir l'aval de la Banque Centrale. Ces mesures rendent difficile le déménagement d'une entreprise à l'extérieur du pays. L'Italie et l'Argentine appliquent également certaines restrictions sur le rapatriement des capitaux. En Argentine, par exemple, les profits et capitaux ne peuvent commencer à être rapatriés qu'après une période de trois ans suite à l'investissement initial. Plusieurs autres pays, dont la Chine et la Turquie, ont déjà imposé de telles mesures restrictives, mais elles ont été progressivement abandonnées suite à la mise en place des accords tarifaires et douaniers tels le GATT, l'Union européenne et l'ALENA.

Les misères du libre-échange

Une telle mesure fiscale s'insérerait dans un cadre plus général de politiques visant à restaurer au Québec une certaine forme de protectionnisme et à mettre la pédale douce aux [86] accords du GATT et de l'ALENA. Entre un protectionnisme dépassé et le libéralisme économique sans limites préconisé par nos politiciens, il doit bien exister un juste milieu !

Le gouvernement péquiste, pris au piège par sa propre logique libre-échangiste, a perdu toute marge de manœuvre face aux multinationales. Notre ministre Landry, un des plus ardents défenseurs du traité de libre-échange, doit bien réaliser maintenant tous les problèmes que cela nous occasionne. Osera-t-il faire marche arrière ?

Martin Poirier,
l'aut' journal, n° 149, 23 avril-19 mai 1996.

[87]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

14

À propos de la taxe sur la masse salariale

Quatre mythes patronaux

[Retour à la table des matières](#)

Les différents organismes patronaux font de la taxe sur la masse salariale leur cible de prédilection. Il ne faudrait quand même pas nous faire avaler n'importe quoi. Examinons quatre des mythes qu'on colporte de gauche à droite :

1. Ce sont des taxes salariales. FAUX.

Ce sont des montants prélevés pour l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, la CSST. Ce sont, par essence, des assurances et non des taxes. S'il fallait l'écouter, le patronat n'assurerait que les bâtiments et la machinerie, comme c'était le cas au début du siècle. C'est un fait reconnu que, pour le patronat, tout est « taxe », tout est coercitif, que ce soit l'équité salariale, la formation, la protection environnementale. Le patronat préfère des mesures dites « volontaires » ! Avec le résultat que l'on sait !

2. Les taxes tuent l'emploi. FAUX.

Il est bien évident que, lors de négociations collectives, les deux parties tiennent compte de la présence de ces assurances [88] lorsqu'ils discutent salaires. D'ailleurs, des études démontrent que les taxes sur la

masse salariale sont absorbées à 80% par des réductions relatives de salaire. D'autres études établissent qu'on peut, tout au plus, les tenir responsables d'une hausse de 1,2% du taux de chômage sur une période de... 25 ans !

3. Les « taxes sur l'emploi » font du Québec un enfer fiscal. FAUX

La « taxe » québécoise sur la masse salariale est une des plus basses du G-7. Seuls le Royaume-Uni et les États-Unis ont des cotisations moins importantes. Et, encore, faudrait-il tenir compte du coût des assurances privées aux États-Unis.

Lors d'une rencontre avec M. Jean Coutu dans le cadre du Chantier sur l'emploi, celui-ci, en réponse à une de nos questions, a dû reconnaître qu'il lui en coûtait de 300 à 500 \$ par mois, par employé, en assurances privées dans ses succursales américaines. Et les employés de M. Coutu ne sont sans doute pas les mieux rémunérés, ni les mieux assurés, car Henri Massé, le secrétaire-général de la FTQ, présent à la même rencontre, a déclaré, sans que Monsieur Coutu le contredise, qu'il fallait souvent compter de 600 à 1 000 \$ par mois, par employé.

Ajoutons à cela que ces charges sont déductibles d'impôts ! En 1993, par exemple, les entreprises ont récupéré du gouvernement du Québec 572 millions de dollars pour la déduction du revenu imposable des cotisations d'assurance-emploi et 316 millions pour la déduction des cotisations au Régime des rentes du Québec.

Rappelons, enfin, que ces cotisations sur la masse salariale ont été haussées en contrepartie d'une baisse substantielle du taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés, qui était devenu une vraie passoire, et d'une harmonisation de la taxe de vente du Québec avec la TPS.

[89]

4. Les entreprises sont surtaxées au Québec. FAUX.

Si, en 1950, les recettes fiscales de l'impôt sur le revenu provenaient à parts égales des individus et des corporations, c'est loin d'être le cas aujourd'hui. Par suite de l'adoption de politiques fiscales toujours plus favorables aux entreprises, la contribution des individus est aujourd'hui HUIT fois plus importante que celle des entreprises. Faut le faire !

Nous avons présenté ces faits et rectifié plusieurs autres assertions du même acabit, dans le volumineux mémoire que la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM a déposé à la Commission sur la fiscalité. Mais, à voir des gens comme le ministre des Finances, Bernard Landry, enfourcher la même picouille que le Conseil du patronat et leurs dévoués porte-parole des médias, avant même que les travaux de la Commission soient terminés, il y a lieu de s'interroger sur l'honnêteté de la démarche. Les dés sont-ils pipés d'avance ? !

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon,
octobre 1996.

[90]

[91]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

15

Mémoire à la Commission sur la fiscalité

Le Québec est-il l'enfer fiscal décrit par le patronat ?

[Retour à la table des matières](#)

À la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics de septembre 1996, le patronat s'apprête à passer toute une commande au gouvernement du Parti québécois. Le Conseil du patronat et les fédérations de Chambres de commerce exigent une réduction d'un milliard par année au chapitre de la taxe sur la masse salariale, des coupures de 2 milliards de dollars dans l'enseignement post-secondaire, etc. Évidemment, on présente l'équité salariale pour les femmes comme une justice trop onéreuse qui conduirait les entreprises à la faillite. Les bénéficiaires du laisser-faire veulent de moins en moins payer la note des dérapages de l'économie de marché. Les patrons veulent une fiscalité compétitive avec les États-Unis et l'Ontario, des sociétés qui versent dans le libéralisme de vieille école qui fait manger le salaire par le profit.

Mais il semble que le Parti québécois est déjà prêt à exécuter la commande en bonne partie. Oui patrons ! Tout de suite patrons ! On incline à accorder une baisse d'impôt pour les hauts salariés tellement mobiles qu'ils pourraient fuir vers les États-Unis si on ne leur consent pas de faveurs fiscales, on parle d'une diminution de la taxe sur la masse salariale, de nouvelles coupures dans l'aide sociale, de

l'annulation de [92] l'augmentation de 1% des salaires des employés du secteur public qui, comme nous le serinent les activistes patronaux, « ne créent pas de richesses ». (Par contre, vendre des cigarettes dans les pharmacies Jean Coutu voilà qui crée de la richesse. C'est ce même Jean Coutu que le gouvernement consulte pour nous dicter l'avenir du Québec). L'enchère aux réductions fiscales au nom de la compétitivité est aussi accompagnée d'un nouveau droit de polluer. On parle même de réduire certaines normes environnementales qui deviennent soudainement des irritants à l'emploi. Pourtant, si l'on compare la fiscalité du Québec à celles des pays du G-7 comme le Japon, la France, l'Allemagne, l'Italie, il semble que la fiscalité du Québec est plutôt favorable aux entreprises.

***Les charges québécoises prélevées auprès des compagnies :
parmi les plus basses du G-7***

Agréable surprise pour les Chambres de commerce qui ont tendance à dégainer trop vite. Les charges fiscales prélevées au Québec auprès des compagnies (impôt sur le revenu, taxe sur le capital, cotisations sociales) par rapport aux recettes fiscales totales sont inférieures à celles des pays du G-7, sauf celles du Royaume-Uni et du Canada (Québec, 21,5% ; Japon, 35,8% ; France, 34,7% ; Allemagne, 26,2% ; Italie, 40,2% ; États-Unis, 25,5%).

Les compagnies du Québec fournissent une plus grande partie des recettes fiscales que celles des autres provinces à cause de la taxe sur le capital et la taxe sur la masse salariale. Mais la situation se renverse si on inclut les taxes locales, principalement les taxes foncières, beaucoup plus élevées dans le reste du Canada.

En conclusion, sur le plan international, le total des charges fiscales et parafiscales prélevé au Québec auprès des entreprises représente un pourcentage du PIB inférieur à celui qu'on prélève dans les pays du G-7, à l'exception des États-Unis et du Royaume-Uni.

[93]

De plus, si on tient compte de la totalité des impôts et taxes prélevés par toutes les juridictions auprès d'une société, les charges fiscales des sociétés québécoises exerçant leurs activités dans onze secteurs

sélectionnés sont, en moyenne, légèrement inférieures à celles que ces mêmes entreprises auraient supportées si on leur avait appliqué les structures fiscales en vigueur dans les provinces et les États voisins.

***La taxe québécoise sur la masse salariale :
une des plus basses du G-7***

Au cours des derniers mois, le patronat a concentré ses attaques sur la taxe sur la masse salariale qu'il tient responsable d'à peu près toutes les difficultés des entreprises, du taux de chômage, etc.. Voyons ce qui en est.

Si on utilise une mesure de contribution comme le pourcentage de la masse salariale par rapport au PIB, on note qu'en 1993, le Canada se trouve, parmi les pays du G-7, celui dont la fiscalité repose le moins sur la masse salariale, hormis le Royaume-Uni.

Certaines études démontrent que la taxe sur la masse salariale a plus d'impact sur les salaires que sur l'emploi, puisqu'elle serait reportée, dans une proportion de 80%, sur les travailleurs par des réductions relatives de salaires.

On mentionne rarement, et peut-être sciemment, que ces charges sont déductibles dans le calcul du revenu imposable d'une société. En 1993, les compagnies ont récupéré du gouvernement du Québec 572 millions \$ pour la déduction de leur revenu imposable de cotisations d'assurance-emploi et 316 millions \$ pour la déduction des cotisations au Régime des rentes du Québec.

On oublie également que les cotisations sur la masse salariale sont avant tout des assurances et non des taxes ou des impôts.

On ne dit pas non plus qu'elles ont été haussées en contrepartie d'une baisse substantielle du taux d'imposition sur [94] les bénéficiaires des sociétés et d'une harmonisation de la taxe de vente du Québec avec la TPS. La réforme de la TVQ, à elle seule, permettra aux entreprises de réaliser une économie annuelle de l'ordre de 1 430 millions \$. Étant donné que le Québec est la seule province à permettre aux entreprises de recevoir un remboursement de la taxe sur les intrants, toute comparaison doit en tenir compte.

***Le néolibéralisme incline à dorloter
fiscalement l'élite économique***

Les tableaux qui suivent sont éloquentes en regard de l'inégalité des revenus au Québec si on note que 2 541 072 contribuables se partagent 22 milliards 49 millions \$ pour un revenu annuel moyen de 8 677 \$, alors que 54 004 contribuables encaissent 9 milliards 539 millions \$, pour un revenu annuel moyen de 176 633 \$. Le revenu moyen général est de 23 529 \$ par contribuable.

**Revenu total selon le type et la tranche de revenu total
(Année d'imposition 1993)**

	Moins de 20 000 \$	20 000 \$ à 50 000 \$	50 000 \$ à 100 000 \$	100 000 \$ et plus	Toutes catégories
Emploi	49,3%	78,3%	82,1%	42,0%	70,2%
Assurance-chômage	12,2%	4,4%	0,4%	0,0%	4,7%
Retraite	23,9%	9,2%	4,8%	3,5%	10,7%
Biens	6,4%	4,4%	6,9%	32,1%	7,8%
Entreprise et profession	4,0%	2,0%	3,6%	18,1%	4,1%
Autres revenus	4,2%	1,7%	2,3%	4,3%	2,6%
Revenu total (M \$)	22 049	54 504	24 226	9 539	110 917
Revenu total moyen (\$)	8 667	31 881	63 116	176 633	23 529

Source : Ministère du Revenu et ministère des Finances du Québec.

[95]

L'assurance-chômage (assurance-emploi) représente 12,2% des revenus des moins de 20 000 \$ en 1993, catégorie qui sera affectée par la nouvelle politique fédérale de retrait. Les revenus de biens (dividendes, gain de capital, intérêts, etc.) représentent 32,1% des revenus des 100 000 \$ et plus, véritables spécialistes des revenus passifs gagnés en faisant autre chose qu'en travaillant.¹¹ Ils tirent 19,3% de leurs revenus des gains en capital pour 1 milliard 837 millions \$. Les dividendes comptent pour 7,4% de leur revenu soit 702 millions \$.¹² Notons qu'une proportion de 58% de leurs revenus provient d'autres sources que l'emploi comparativement à moins de 28% pour les contribuables ayant moins de 100 000 \$ de revenus. Les plus de 100 000 \$ (qui représentent 1% de la population) ramassent plus de 70% des gains en capital imposables, près de 42% des dividendes de corporations canadiennes et près de 38% des revenus d'entreprises et de profession.¹³ Cela n'a pas empêché le ministre Bernard Landry de conclure que la hausse du fardeau fiscal des riches est inutile puisqu'elle rapporterait peu.

La baisse de la progressivité de l'impôt sur les hauts revenus

La progressivité du taux d'impôt a été considérablement réduite suite à l'influence du néolibéralisme américain depuis les années 1980. Au Québec, le taux marginal est passé de 62,1% à 52,9% de 1978 à 1996. Dans l'État de New-York, le taux marginal est passé de 74,5% à 43,8% de 1978 à 1996. Il est vrai que certaines villes comme New-York prélèvent un impôt sur le revenu (3,4% en 1996.) Au Québec, le taux marginal de 52,9% est atteint à 63 390 \$, l'effet redistributif s'arrête là,

¹¹ MINISTÈRE DES FINANCES, *La fiscalité des particuliers et les programmes de transfert*, op. cit., annexe 2.

¹² Idem, p. 44.

¹³ MINISTÈRE DES FINANCES, *Fiscalité et financement des services publics*, vol. 11, « La fiscalité des particuliers et les programmes de transfert », Les publications du Québec, 1996, p. 44.

en théorie, alors que le revenu moyen des 100 000 \$ et plus est de 176 633 \$.

Les déductions fiscales des riches

Les contribuables, qui gagnent 50 000 \$ et plus, payent 5,093 milliards de dollars d'impôts sur le revenu au Québec, [96] sur un revenu de 33 765 milliards \$, soit un taux effectif d'impôt de 15%. Ceux qui ont un revenu de 100 000 \$ et plus paient 1 468 milliard \$ d'impôt sur un revenu de 9 539 milliards, soit 15% d'impôt effectif également. Ceux qui gagnent 200 000 \$ et plus ont payé 460 millions de dollars sur un revenu de 3 039 milliards, soit 15% également.

L'effet redistributif jouait entre les moins de 50 000 \$, mais au-delà, tout le monde paie un taux effectif d'en moyenne 15% d'impôt sur le revenu. Notez la concentration des gains en capital, dividendes et intérêts chez les plus riches. Un nombre de 130 000 contribuables québécois se partageaient 1,6 milliard de dollars de gains en capital imposables sur lesquels un montant de 1,25 milliard de dollars d'exemptions a été obtenu en 1992, ce qui ne laisse que 350 millions de dollars imposables. Le taux réel d'impôt est inférieur à 5% sur ces gains qui vont aux riches. Il faut encourager l'investissement, nous dit-on...

Michel Bernard, Léo-Paul Lauzon,
Sylvain Charron et Francis Montreuil,
l'aut' journal, n° 152, septembre 1996.

[97]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

16

Commission sur la fiscalité

**La seule obligation que les patrons
reconnaissent est celle de
faire des profits**

[Retour à la table des matières](#)

En passant en revue les mémoires du lobby patronal adressés à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, il faut conclure que la seule obligation sociale que ce groupe se reconnaisse est celle de faire des profits. Alors que tous les groupes sociaux contribuent solidairement aux milliards de dollars de coupures, 2,25 milliards ¹⁴ (en 1996-1997 seulement, par exemple la Santé a perdu 1,5 milliard et l'Éducation 1,1 milliard en deux ans), l'activisme patronal exige une diminution d'impôt d'un à deux milliards par année, principalement sous forme de réduction sans condition de la taxe sur la masse salariale avec le seul but avoué de nous faire la charité des emplois qui font marcher leur bateau. L'objectif étant d'obtenir de vastes concessions fiscales et l'État minimal, ces mémoires relèvent d'un système à pensée unique qui fait l'apologie de l'entreprise privée et rend l'État responsable de tous les problèmes économiques et sociaux.

¹⁴ *Livre des crédits*, 1996-1997 Publications du Québec.

Toujours le modèle américain

Dans l'enchère à la réduction des impôts, le syndicalisme patronal récuse la comparaison avec les pays du G-7 où, [98] malgré les taxes sur la masse salariale plus élevées qu'ici, les employeurs réussissent à investir dans le perfectionnement des travailleurs. Le Conseil du patronat et les fédérations des Chambres de commerce de tout acabit, au nom de la fiscalité concurrentielle, nous suggèrent le libéralisme de vieille école des États américains où 23,2% des travailleurs sont des *working poors*, qui demeurent sous le seuil de la pauvreté malgré leur emploi, pendant qu'une minorité s'enrichit outrageusement.

Avec les nouveaux modèles naissent les nouveaux héros de la littérature affairiste tel Philip Knight, président de Nike inc., qui a accumulé une fortune personnelle de 4,5 milliards \$ en parcourant le monde à la recherche du salaire de subsistance le plus bas qu'il a trouvé dans les *sweatshops* indonésiennes et vietnamiennes où il paie 30 \$ par mois. Il rejoint le groupe sélect des 359 milliardaires qui possèdent un montant égal au revenu de 45% de la population mondiale ¹⁵.

On propose le modèle américain où le capital spéculatif en progression exponentielle s'internationalise et gagne en mobilité, ce que le travail perd en sécurité. Depuis 1970, le revenu des 5% des familles les mieux nanties est passé de dix fois à quinze fois celui des familles les plus pauvres en situation de dégradation sociale. Le salaire horaire moyen des Américains sans diplôme secondaire est passé de 11,85 \$ à 8,64 \$ de 1973 à 1993. Le salaire minimum est de 4,25 \$ en août 1996. Quarante et un millions d'Américains, dont 80% de travailleurs, n'ont aucune assurance médicale. Une maladie sérieuse peut anéantir les économies d'une vie et jeter le rescapé dans la rue.

Par contre, quarante millions d'Américains vivent dans des villes privées, entourées de murailles où la police est privée, les écoles sont privées, les égouts sont privés. Dans un retour au système féodal des fiefs, ils exigent de ne plus être soumis à la fiscalité de l'État. Cet

¹⁵ « Vaincre le chômage et la pauvreté, un choix politique », *Développement et paix*, 1995, p. 7, se référant à BARNETT, Richard J. « Lords of the global economy », *The Nation*, 19 décembre 1994, p. 754.

apartheid résidentiel fait pourrir les quartiers pauvres dépossédés du partage des services avec les plus riches et la situation sociale s'y dégrade ¹⁶. Pensons au projet immobilier de Disney Corporation, *a company run town*, [99] une ville privée de maisons allant de 250 000 \$ à un million \$ où Disney est propriétaire de tous les services « publics », y compris l'école, où elle vend le matériel scolaire et, probablement, la propagande néolibérale.

Pendant ce temps, on construit des prisons ; 1,5 million de prisonniers aux États-Unis et 90 millions d'illettrés esclaves potentiels. Poursuivant la finalité de couper les programmes sociaux, on entreprend une campagne de dénigrement à l'égard des pauvres, des chômeurs, des immigrants, des filles-mères avec une morale de broche à foin à la sauce puritaine-républicaine qui invente une surnature qui bénit les riches (*God Blessed*). Cette attitude de mépris a été récupérée au Québec par les jeunes libéraux et au Canada, par les jeunes conservateurs qui ont vu l'occasion de se faire du capital politique sur le dos des démunis. Le résultat de quinze années de néolibéralisme depuis Reagan est une société au bord de la guerre civile où, dans certains États, les budgets des prisons en disputent aux budgets de l'éducation.

L'enchère aux réductions fiscales

À moins que ce ne soit la comparaison des taxes salariales avec celles de l'Ontario, où l'on trouve argument à un manque à gagner de 1,9 milliard \$ pour les entreprises québécoises. L'exercice de fiscalité comparative avec l'Ontario reste partielle, car on se garde bien de dire que l'adoption du système ontarien au Québec amènerait la perception de 2 milliards \$ par année de plus en taxes locales (taxes foncières), affectant ainsi les biens des entreprises d'une manière encore plus rigide que la taxe sur la masse salariale.

Par exemple, la Fédération de l'entreprise indépendante préconise de convertir une partie des taxes en un impôt sur le revenu qui est proportionnel aux profits. Ainsi, à ce chapitre, pas de bénéfice, pas

¹⁶ LOPEZ, Robert, « Villes de riches, barrières comprises », *Manière de voir*, no 31, *Le Monde diplomatique*, août 1996, p. 77.

d'impôt, et advenant une perte, les services publics utilisés par les entreprises deviennent gratuits, contrairement aux services reçus des autres fournisseurs. Combien et quels services doit-on soustraire aux citoyens pour que le [100] gouvernement partage dorénavant avec eux leur risque d'affaire ? Le rapport n'en fait pas mention.

Où iraient ces milliards de baisse d'impôts des compagnies ?

Le discours du lobby patronal est autoréfutant, car il soutient, d'une part, que le Québec est trop « politiquement instable » pour attirer des investissements et, d'autre part, il argumente en faveur d'une demande d'un milliard \$ par année en réduction de taxes afin, dit-il, de les investir au Québec. Alors, où iront ces apatrides milliards \$ qui ne parlent ni français, ni anglais et qui déménagent sur appel téléphonique ? Cela nous indique que le gouvernement devrait conserver ces volatiles milliards \$ sinon, ils partiront ailleurs vers des cieux plus « stables » ou rejoindront le capital international en quête du salaire de subsistance. Pourquoi devrions-nous supposer que ces milliards ne prendront pas le bord des fiducies familiales, des paradis fiscaux et de la spéculation au nez de quelque vérificateur général réduit au silence par le lobby patronal ?

Les employés du secteur public : la classe stérile

L'Université de Montréal perd 365 postes de professeurs, 20% de l'effectif, le ministère de l'Éducation perd 700 millions, mais la Chambre de commerce du Québec, décrochée de la réalité, affirme qu'il est « clair que le gouvernement du Québec pourrait épargner des sommes considérables (autour de 2 milliards \$) en ajustant ses dépenses à la situation ontarienne et en augmentant graduellement les frais de scolarité ». Du même souffle, elle demande le « maintien » des abris fiscaux des compagnies en recherche et développement, ce qui en dit long sur sa philosophie de la connaissance réduite à un utilitarisme productiviste.

La commande du ministère des Finances inclut une coupure drastique des salaires de la « classe stérile », les employés de l'État ; coupure qui sera toujours raisonnable puisque ces [101] salaires ne correspondent à aucun service comme chacun sait. Tandis que le milliard de dollars annuel d'exonération de taxes des compagnies ferait merveille pour balancer le budget, c'est une évidence qu'il suffit de verbaliser. La Chambre de commerce du Canada vote à 70% pour la privatisation de Radio-Canada afin que seul le profit puisse s'exprimer.

*Oui à des réductions d'impôt pour les riches,
mais non à l'équité salariale pour les femmes*

Les patrons applaudissent l'intervention de l'État lorsque celui-ci intervient en leur faveur, comme la nouvelle enveloppe de 1,5 milliard \$ de l'argent du peuple remise à la Société pour l'expansion des exportations, qui fait grimper à 5 milliards le montant destiné à financer les clients étrangers des compagnies canadiennes opérant dans des « marchés risqués ». Mais tous les patrons en chœur (notamment la Chambre de commerce de Québec et le Conseil du patronat) dénoncent la loi sur l'équité salariale comme un ajout à l'intolérable fardeau de la réglementation.

On fait des enquêtes scientifiques, on trouve que le travail féminin est moins payé. Par déduction et généralisation, le positivisme économique conclut à un état de chose objectif : le travail féminin vaut moins cher. La théorie de l'infériorité du travail féminin a un bon rendement prédictif, on se lance en affaires en budgétant des montants inférieurs pour ce travail, et ça marche. L'habitude répétée de sous-payer le travail des femmes est présentée comme une loi du marché, ce qui nous laisse présager que les vastes exonérations d'impôts aux compagnies n'engendreraient pas 5 cents de réinvestissement dans cette justice élémentaire que constitue l'équité salariale pour les femmes. Par contre, le Conseil du patronat recommande dans son mémoire de baisser les taux marginaux d'impôt des plus riches à cause de leur mobilité, qui est sans doute plus élevée que celle des femmes, main-d'œuvre captive par excellence.

[102]

***Même le Mouvement Desjardins
vire au néolibéralisme***

Apriorismes et contradictions aussi dans le mémoire du Mouvement des Caisses Desjardins, qui définit le bien public comme tout ce qui n'intéresse pas l'entreprise privée, comme si l'homme ne devenait citoyen que là où il ne peut être client. Il se livre à une apologie du libéralisme et du non-interventionnisme pour ensuite nous dire que l'État doit intervenir afin de favoriser « la compétitivité et le potentiel de croissance des entreprises ». L'État, la solidarité intervient seulement là où l'intérêt personnel est défaillant. Heureusement, il est épargné à Alphonse Desjardins de voir le mouvement coopératif dégénérer en néolibéralisme.

Espérons qu'il existe encore au gouvernement une volonté de synthèse de l'interaction sociale supérieure au nombrilisme des chambres de commerce, qui veulent réaliser « notre bien » à leur façon, en prenant le virage à droite ontarien ou en imitant la société duale américaine. Enlever un milliard par année aux dépenses publiques et le remettre aux entreprises n'injectera pas 5 cents dans le système. L'idéologie patronale perpétue un système doctrinal voulant que le laisser-faire conduise à l'harmonie. On vient de constater au Québec, dans l'affaire des mégaporcheres, à quel type d'harmonie conduit le laisser-faire. On peut le constater aussi dans l'affaire des grandes pétrolières qui tuent les petits indépendants et qui ont exporté 2,6 milliards \$ aux États-Unis au cours des deux dernières années. Les patrons québécois examinent le rapport entre le revenu moyen des dirigeants d'entreprises et des salariés aux États-Unis, un rapport de 187 à 1, de 3,7 millions \$ à 20 000 \$¹⁷, et ils se mettent à rêver au

¹⁷ PETRAS, James, CAVALUZZI, Todd, « Wall Street fait la guerre aux salaires », *Manière de voir*, n° 31, *Le Monde diplomatique*, pp. 61-64.

démantèlement de l'État qui nuit à leur domination. Devant une société qui se désolidarise, ils réussissent à faire admettre une idéologie voulant qu'ils nous font l'aumône de l'emploi en s'enrichissant et qui donne à leurs intérêts de classe, la forme de l'universalité.

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon,
octobre 1996.

[103]

[104]

[105]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

17

Dossier

Ces compagnies qui paient peu ou pas d'impôts

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Le manque de courage politique de nos gouvernements face aux compagnies devient scandaleux en période de coupures dans les services publics. Par exemple, le gouvernement du Québec s'apprête à couper 75 millions de dollars dans l'éducation collégiale alors que des centaines de millions de dollars d'impôts sont reportés indéfiniment ou sont dirigés vers des paradis fiscaux. Notre étude prouve qu'un impôt minimum de 20% tel qu'il existe ailleurs rapporterait des centaines de millions de dollars. Le gouvernement, s'appuyant sur l'utopie de la supériorité du secteur privé, ne trouve pas mieux que de privatiser les revenus publics en sachant qu'une grande partie de ces revenus privés échapperont à l'impôt. Il s'agit d'une attitude irresponsable qui affaiblit la structure sociale.

Des reportages récents ont montré que les entreprises invoquent continuellement la lourdeur fiscale pour déroger aux normes de sécurité sur les chantiers de construction ou pour refuser de réduire le recours au temps supplémentaire au bénéfice d'un plus grand nombre d'emplois. Les compagnies paient-elles réellement trop d'impôts ou s'agit-il d'une [106] entreprise de conditionnement idéologique ? Notre

étude démontre qu'un grand nombre d'entreprises, environ 45%, paient des montants d'impôts à un taux inférieur à 20%, alors que le taux statutaire combiné des grandes corporations devrait être aux alentours de 40%.

À l'heure où les gouvernements recherchent toutes les issues possibles à la crise budgétaire, il devient crucial de déterminer la contribution réelle de chaque catégorie sociale à l'effort fiscal. Lorsqu'on parle d'équité fiscale, on s'en remet trop facilement au taux théorique statutaire d'impôt de 40% des grandes corporations plutôt qu'aux montants réellement payés. Dans une société complexe, les mesures gouvernementales ont toujours des effets imprévus qui rendent la planification de plus en plus difficile.

Un de ces effets imprévus est l'ampleur du phénomène de report d'impôt occasionné par les mesures de stimulation économique introduites dans les lois fiscales canadiennes et québécoises, et le recours ouvert aux paradis fiscaux qui détourne stérilement des revenus canadiens vers des pays conciliants. Cette étude veut contribuer à saisir l'ampleur du phénomène de report d'impôt et cerner l'effet de l'introduction d'un impôt minimum. Nous savions déjà que plusieurs entreprises rentables ne paient pas d'impôts, mais notre étude vise simplement à documenter le phénomène dans les grandes entreprises et à signaler l'importance des montants en cause. L'étude lève un peu d'incertitude sur l'effet d'un impôt minimum en montrant, par exemple, la proportion des entreprises qui ne paient pas un minimum de 20% d'impôts réels.

Le ministère des Finances a cessé, à partir de 1988, de publier des données concernant les compagnies rentables qui ne paient pas d'impôts. Voulait-on cesser de s'avouer l'inavouable que montrait un tableau comme le tableau 1 ?

Nous avons, pour les fins de cette étude, utilisé les informations financières contenues dans les rapports annuels de 767 entreprises canadiennes ouvertes pour l'année financière terminée en 1992. Une demande de rapport annuel a été envoyée [107] à toutes les entreprises faisant partie de la liste publiée chaque année par le *Canadian Business*. Il est impossible d'obtenir sur une grande échelle les chiffres des PME privées. Nos chiffres portent sur l'année 1992 à cause du délai nécessaire pour réunir les données, mais une comparaison avec 1985

montre que la tendance est stable. Le phénomène devrait être semblable pour les années plus récentes, car seules des modifications importantes aux lois fiscales, telles l'introduction d'un impôt minimum ou un changement drastique dans les politiques d'investissements des entreprises, pourraient corriger fondamentalement le phénomène.

Tableau 1
Sociétés rentables qui n'ont pas payé d'impôts

Année	Nombre de compagnies	Bénéfices échappant à l'impôt, en dollars
1980	62 619	9 966 000 000
1981	70 710	12 113 000 000
1982	83 076	10 504 000 000
1983	79196	13 300 000 000
1987	93 405	27 100 000 000

Nous avons ensuite éliminé les entreprises qui ont subi une perte avant impôts, de même que celles qui, de par leur nature, sont susceptibles de payer un taux d'impôt moindre ou nul, telles les sociétés d'État, les coopératives, les caisses de retraite et les sociétés en commandite. Le tableau 2 présente le nombre d'entreprises appartenant à chacune de ces catégories, ainsi que le nombre d'entreprises retenu.

Les entreprises restantes sont donc des compagnies commerciales qui ont réalisé des profits pour l'année étudiée et qui devraient donc normalement payer leur juste part d'impôts. La présente étude permettra d'évaluer la participation réelle des entreprises canadiennes au financement public.

[108]

Tableau 2.
Entreprises recensées et retenues

Échantillon initial	767
ENTREPRISES RETRANCHÉES	
Entreprises qui ont subi une perte	260
Sociétés d'État	44
Coopératives	19
Caisses de retraite	4
Sociétés en commandite	2
TOTAL, entreprises retranchées	329
Entreprises retenues	438

***La surprenante proportion des compagnies
qui ne paient pas 20% d'impôts réels***

Notons immédiatement l'ampleur du phénomène : parmi les 438 entreprises couvertes et analysées par notre étude, nous avons trouvé que deux cents d'entre elles, soit 46%, ont payé réellement moins de 20% de leur profit en impôts sur le revenu en 1992. La frontière de 20% a été retenue pour mesurer l'effet qu'aurait l'introduction d'un impôt minimum de 20%. Ce taux de 20% correspond grosso modo à la moitié du taux officiel de 40% et a été retenu aux États-Unis pour les fins de l'application d'un impôt minimum. Nous rappelons que toutes les entreprises retenues dans notre étude ont réalisé des profits et que si 200 entreprises ont réussi à payer moins de 20% d'impôts, c'est qu'elles ont réussi à reporter les impôts relatifs à ces bénéficiaires. Nous étudions donc plus précisément ces 200 entreprises pour lesquelles le phénomène du report d'impôts a joué davantage. Le tableau 3 présente sommairement les résultats obtenus.

Notons tout d'abord que 30 entreprises sur 200, soit 6,8% de notre échantillon, ont obtenu un remboursement global d'impôts de 126 millions \$, malgré un bénéfice total de [109] 200 millions \$. On note également que 51 entreprises n'ont payé aucun impôt malgré la présence de 282 millions \$ de bénéfices avant impôts. Sur ces 200 compagnies, 72 soit 16,4% d'entre elles ont payé moins de 10% d'impôt. Ainsi, des bénéfices avant impôts de 2,2 milliards \$ n'ont donné lieu qu'à un versement réel de 130 millions \$ d'impôts. Finalement, 47 entreprises ont payé entre 11 et 20%, ce qui fait que des bénéfices avant impôts de 3,37 milliards \$ ont occasionné seulement 492 millions \$ de recettes fiscales réelles en 1992. En résumé, on observe que, dans les 200 compagnies sur 438 qui ont payé moins de 20% d'impôt, le taux réel des impôts payés fut de 8,2%, soit environ 495 millions \$ sur 6 milliards \$ de profits avant impôt.

Tableau 3
Proportion des compagnies qui paient moins de 20% d'impôts réels.

Catégorie d'imposition et pourcentage des 438 compagnies analysées	Nombre d'entreprises	Bénéfice avant impôts	Impôts payés (remboursement)	Taux d'imposition moyen
Celles qui ont reçu un remboursement. (6,9%)	30	200 406 657	(126 095 023)	(62,9%)
Celles qui n'ont rien payé. (11,7%)	51	281 815 871	0	0,0%
Celles qui ont payé entre 1 et 10% (16,4%)	72	2 205 957 915	129 711 024	5,9%
Celles qui ont payé entre 11 et 20% (10,7%)	47	3 374 897 392	491 618 362	14,6%
Total (45,7%)	200	6 063 077 835	495 234 363	8,2%

En référence à une étude semblable que nous avons réalisée en 1985, la tendance se maintient à l'exception près que le pourcentage d'entreprises ne payant qu'entre 0% et 10% d'impôt est passé de 24,3% à 28,1%, de 1985 à 1992. Les chiffres de 1992 ne sont donc pas exceptionnels. Il faut noter que le phénomène du report d'impôt n'est en rien le résultat d'une évasion fiscale. Il s'agit bel et bien d'avantages consentis [110] par les lois de l'impôt aux compagnies et, probablement

en bonne partie, l'effet imprévu d'une loi qui est devenue au fil des années un véritable tonneau percé. D'ailleurs, les discours politiques en faveur d'un impôt minimum témoignent du fait que les gouvernements considèrent cette situation indésirable dans le contexte actuel.

Il est difficile de conclure à partir de notre échantillon, car il est impossible d'établir son degré de représentativité face à l'ensemble. Toutefois, à 438, le nombre d'entreprises étudiées est important, et l'échantillon n'est pas biaisé en faveur des entreprises bénéficiant spécifiquement du phénomène de report d'impôt. Soulignons que les 438 entreprises analysées sont parmi les plus grandes au Canada. On peut dire que le phénomène est d'une telle ampleur que les gouvernements sont légitimés de considérer la mise sur pied d'un impôt minimum.

L'annexe 2 poursuit l'étude des 200 entreprises ayant payé moins de 20% d'impôt plus en détail. Pour étayer le phénomène, nous révélons le nom des entreprises ayant réalisé les plus gros bénéfices et qui ont profité des reports d'impôts.

Quelques championnes du report d'impôts

Certains pourraient nous opposer que le phénomène du report des impôts ne mérite pas l'attention puisque les entreprises reportent leurs impôts aux années suivantes et finissent par les payer. D'abord, il faut dire que 1 \$ d'impôt reçu dans 10 ans n'équivaut qu'à verser 46 cents aujourd'hui en tenant compte d'un taux d'intérêt de 8%. Ce dollar d'impôts reçu dans 5 ans équivaldrait à 68 cents aujourd'hui. Mais nous avons mentionné précédemment que les compagnies réussissent à reporter cumulativement d'année en année le paiement d'une partie de leurs impôts. Si tel est le cas, nous devrions observer de gros montants d'impôts reportés au passif des compagnies. C'est ce que l'on observe en effet. Voyons aux tableaux 4, 5 et 6 les proportions que cela peut parfois prendre. Un calcul portant sur les vingt plus importantes au Canada [111] arrive au chiffre impressionnant de 14,8 milliards \$ de report d'impôts. Au Québec, les vingt plus importants reports d'impôts forment ensemble un montant de 7,0 milliards \$.

Notre étude portait sur 438 entreprises canadiennes rentables. Un échantillon plus large de 767 entreprises incluant celles qui ont réalisé des pertes situe le montant des impôts reportés net à 27 milliards de dollars.

Tableau 4. Montant des impôts reportés

	Nombre d'entreprises	Montant d'impôts reportés
Impôts reportés	437	30 019 294 696
Impôts reportés débiteurs	89	(2 924 574 995)
Impôts reportés nuis	241	0
TOTAL	767	27 094 719 701

[112]

Voici les vingt entreprises canadiennes analysées dans notre étude qui ont présenté, lors du bilan, l'impôt reporté le plus important (montants en milliers de dollars).

Tableau 5
Les vingt plus grands reports d'impôts au Canada
(d'après notre échantillon de 767 entreprises)

Entreprise	Avoir net	Impôts reportés	En % de l'avoir net
BCE inc	11 078 000	2 181 000	19,7%
Canadian Pacific ltd	6 286 300	1 930 600	30,7%
Compagnie pétrolière impériale ltée	6 636 000	1 577 000	23,8%
Alcan aluminium ltée	4 226 000	955 000	22,6%
Shell Canada ltée	2 997 000	846 000	28,2%
PanCanadian petroleum ltée	1 674 700	813 900	48,6%
Norandainc	4 123 000	706 000	17,1%
Inco ltée	2 043 668	610 667	29,9%
Westcoast energy inc	1 020 918	569 197	55,8%
Norcen energy resources ltd	1 310 353	490 476	37,4%
Compagnie Seagram ltée	6 483 000	484 000	7,5%
Péto Canada	2 643 000	467 000	17,7%
Amoco Canada petroleum company ltd	- 232 000	453 000	195,3%
Alberta energy co ltd	907 100	438 000	48,4%
Home Oil company ltd	399 900	438 600	109,7%
Dofasco inc	1 369 000	393 800	28,8%
Chrysler Canada	1 129 100	387 800	34,3%
Interprov. Pipe line system inc	458 900	373 500	81,4%
Xerox Canada inc	610 908	349 943	57,3%
The Thompson corporation	3 821 596	349 497	9,1%
Total 20 compagnies	58 986 443	14 815 580	25,1%

[113]

Voici les vingt plus grands reports d'impôts de compagnies québécoises (montants en milliers de dollars).

Tableau 6
Les vingt plus grands reports d'impôts au Québec,
(d'après notre échantillon de 767 entreprises)

ENTREPRISE	Avoir net	Impôts reportés	En% de l'avoir net
BCE inc	11 078 000	2181 000	19,7%
Canadian pacific ltd	6 286 300	1 930 600	30,7%
Alcan aluminium ltée	4 226 000	955 000	22,6%
Compagnie Seagram ltée	6 483 000	484 000	7,5%
Compagnie téléphone anglo-canadienne	963 445	338 643	35,1%
Quebecor inc	643 609	273 060	42,4%
Domtar inc	929 000	118 000	12,7%
Imasco ltée	3 057 800	116 200	3,8%
Lafarge Canada inc	774 231	97 239	12,6%
Groupe Vidéotron ltée	449 600	75 273	16,7%
Laurentienne financière inc	397 737	68 441	17,2%
Ciment St-Laurent inc	323 130	65375	20,2%
Power corp du Canada	2 236 659	55 042	2,5%
Cascades inc	430 223	45 511	10,6%
Téloglobe inc	573 600	41 200	7,2%
Tembec inc	280 255	34 862	12,4%
Compagnies Molson ltée	923 690	32154	3,5%
Provigo	340 400	26 000	7,6%
Dominion textile inc	378 088	22 623	6,0%
Ivaco inc	422 274	19 830	4,7%
TOTAL, 20 COMPAGNIES	41 197 041	6 980 053	16,9%

[114]

Le cas d'Inco Itée

Si l'on se fie exclusivement à l'état des résultats de la compagnie Inco Itée pour l'année 1992, on se doit de conclure que cette entreprise paie une part d'impôts raisonnable sur ses bénéfices. Pourtant, cette évaluation sommaire est fort trompeuse, comme le démontre le tableau suivant (en milliers de dollars) :

Tableau 7
Données extraites des états financiers d'Inco

ANNÉE	1992	1991	1990	TOTAL
Bénéfices avant impôts	26 964	139 219	809 023	975 206
Impôt exigible	(59 326)	(64 549)	229 942	106 068
Impôt reporté	84 581	81 108	33 610	199 299
Charge d'impôt	25 255	16 560	263 552	305 367
Taux d'imposition apparent	93,7%	11,9%	32,6%	31,3%
Taux d'imposition effectif	(220,0)%	(46,4)%	28,4%	10,9%

Bien que l'entreprise semble avoir payé 31,3% de ses bénéfices en impôts au cours des trois dernières années, la réalité est tout autre. En reportant pour 199,3 \$ millions d'impôts, Inco n'a effectivement payé que 10,9% d'impôts sur ses bénéfices pour ces trois années. Pour les années 1991 et 1992, Inco a reporté tellement d'impôts qu'elle a finalement reçu un remboursement du fisc pour chacune de ces années, d'un montant total de 123,9 millions \$, malgré des bénéfices de 162,2 millions \$. C'est donc dire que le fisc, loin de lui siphonner ses profits, a en fait presque doublé le bénéfice avant impôts de cette compagnie grâce à de généreux remboursements.

Ce qui rend les impôts reportés intéressants pour les compagnies, c'est qu'ils peuvent, dans les faits, être reportés indéfiniment. Au cours des trois années étudiées, les impôts reportés au bilan de la compagnie

Inco ont augmenté de 217,3 millions \$, soit une augmentation de 55,3%, alors que [115] les actifs totaux n'ont augmenté que de 11,9%. Les impôts reportés ne représentaient que 20,6% de l'avoir des actionnaires en 1990, contre 29,9% en 1992. Au cours des 10 dernières années, soit de 1983 à 1992, les impôts reportés d'Inco ont augmenté de 153,7%, soit 9,7% par année.

Les impôts reportés sont donc habituellement reportés indéfiniment et sont, dans les faits, rarement payés. Plusieurs particuliers rêveraient de pouvoir en faire autant.

Les catégories d'industries bénéficiant le plus des reports d'impôts

Le tableau 8 présente les montants d'impôts reportés par industrie, de même que l'impôt reporté moyen et l'impôt reporté en pourcentage de l'avoir des actionnaires.

Tableau 8
Les reports d'impôts selon les catégories d'industries

INDUSTRIE	Nombre de compagnies	Impôts reportés au bilan	Impôts reportés moyens	En% de l'avoir net
Fabrication de produits industriels	89	1 090 481 197	12 252 598	8,7%
Fabrication de produits de consommation	79	876 060 117	11 089 369	6,9%
Pétrole, gaz et produits chimiques	73	6 480 689 933	88 776 574	24,6%
Pâtes et papiers, mines et métaux	98	2 937 920 478	29 978 780	16,5%
Communications et haute technologie	74	1 108 789 287	14 983 639	8,8%
Institutions financières	145	(841 234 946)	-5 801 620	1,5%
Distribution en gros et au détail	53	346 718 455	6 541 858	4,9%
Gestion et divers	115	1 217 855 248	10 590 046	7,3%
Services publics	41	5 387 628 246	131 405 567	17,7%

[116]

L'industrie pétrolière présente les impôts reportés les plus importants en raison de la générosité du fisc, qui permet un amortissement accéléré des dépenses d'exploration et d'exploitation. L'industrie minière présente aussi des impôts reportés élevés pour les mêmes raisons.

Une entreprise d'exploration minière ou pétrolière, qui engage des coûts pour découvrir de nouveaux gisements ou pour recueillir davantage d'informations sur un gisement potentiellement exploitable, peut actuellement déduire ces coûts en entier dès la première année. Pourtant, ces coûts visent à créer pour l'entreprise un actif, intangible mais bien réel.

L'information recueillie suite aux études sismiques et aux forages d'essai rehausse la valeur des concessions pétrolières et minières, et peut même être revendue à d'autres entreprises à profit. Certaines petites entreprises ne font d'ailleurs que de l'exploration, revendant à profit par la suite l'information recueillie.

La logique permettant aux entreprises minières et pétrolières d'augmenter continuellement la valeur de leurs concessions, tout en réalisant des pertes fiscales, est douteuse. Lorsqu'un propriétaire d'un immeuble engage des dépenses pour en augmenter la valeur, celles-ci doivent être capitalisées et ne peuvent être déduites pour fins fiscales que sur plusieurs années. Une équité de traitement exigerait que cette règle s'applique aussi aux compagnies minières et pétrolières.

Ces deux industries, qui représentent 22% des entreprises, regroupent à elles seules 35% des impôts reportés. Pour ces deux industries, les impôts reportés représentent respectivement 24,6% et 16,5% de l'avoir des actionnaires, et les impôts reportés moyens sont parmi les plus élevés. Seule l'industrie des services publics présente des impôts reportés plus élevés, non pas en raison d'une générosité spécifique du fisc, mais plutôt en raison de la grande taille de ces entreprises et de l'importance des investissements en immobilisations. [117] Nous observons donc que, de toutes les industries, les compagnies pétrolières et minières sont particulièrement choyées.

L'impôt minimum se fait toujours attendre

Tour à tour, messieurs Chrétien et Parizeau avaient parlé d'un impôt minimum en période électorale. Par exemple, un taux minimum de 20% d'impôt signifie que les entreprises ne pourraient reporter à plus tard le premier 20% d'impôt sur leurs bénéfices courants. Voyons ce que cela donne pour nos 200 compagnies qui ont réussi à payer moins de 20% d'impôt sur le revenu.

Tableau 9
Impact d'un impôt minimum de 20%

	Bénéfices avant impôts	Impôts payés (remboursements)	Taux d'imposition
30 compagnies	200 406 657	(126 095 023)	Négatif
51 compagnies	281 815 871	0	Nul
72 compagnies	2 205 957 915	129 711 024	1 à 10%
47 compagnies	3374 897 392	491 618 362	11 à 20%
Total, 200 compagnies	6 063 077 835	495 234 363	8,2%
Impôt minimum de 20%	6 063 077 835	1 212 615 567	20,0%
Recettes additionnelles		717 381 204	

Évidemment, ce chiffre de 717 millions \$ ne veut rien dire dans l'absolu puisque nos données n'incluent pas toutes les compagnies canadiennes, mais il démontre que l'impôt minimum aurait un effet sérieux sur les recettes des gouvernements. Sur 438 compagnies qui ont fait des bénéfices, nous avons observé que 200, soit 45% d'entre elles, ne paient pas ce minimum de 20%. Notre échantillon est assez grand pour dire qu'au moins 40% des entreprises canadiennes seraient affectées par la mesure de l'impôt minimum de 20%.

Les paradis fiscaux

Il faut retenir aussi que notre étude ne traite pas des sommes que le fisc ne perçoit jamais à cause de l'existence des paradis fiscaux. Les montants en cause sont impossibles à évaluer, étant par définition classés artificiellement dans les revenus d'entreprises étrangères.

Les médias ont fait état de quelques bizarreries témoignant de l'existence du phénomène. L'archipel des Bermudes avec ses 60 000 habitants compte 9 500 compagnies, dont 1 300 compagnies d'assurance. Ce sont sûrement les habitants les plus assurés de la terre... Pourtant cette tendance à l'assurance s'explique mal puisqu'ils arrivent troisième au monde pour le Produit national brut par habitant. Les 30 000 habitants des îles Caïmans, avec leurs 28 000 compagnies, sont sûrement les gens les plus entreprenants de la terre... Il faut dire pour éclairer le phénomène que le taux d'impôt de ces paradis est rarement au-dessus de 10%. Les Barbades imposent les compagnies internationales à 2%. Les conseils de direction artificiels de ces compagnies incorporées dans des paradis fiscaux sont généralement formés de personnes bien rémunérées associées aux fiscalistes et comptables qui organisent les incorporations.

Parmi notre échantillon d'entreprises, Foster Brewing Group Canada Inc. (FBG Canada) fait partie de ces compagnies qui ont payé en 1992 moins de 10% d'impôt sur leurs bénéfices. En fait, avec seulement 2 000 \$ d'impôts payés sur plus de 31 millions \$ de profits, le taux d'imposition de cette compagnie pour l'année 1992 se situe aux alentours de 0.0065%. Comme la presque totalité de ses revenus sont des dividendes non imposables provenant d'une filiale incorporée aux Barbades, FBG Investments (Barbados) Inc., la société FBG Canada ne paie des impôts que sur des revenus d'intérêts de 9 000 \$. Par négligence ou désintéressement, FBG Canada n'a pas daigné transférer ces 9 000 \$ de revenus aux Barbades, sans quoi elle n'aurait pas payé un sou d'impôts au fisc canadien.

[119]

La compagnie FBG Canada est, selon les dires de son président ¹⁸, un « véhicule financier à but spécifique pour les opérations brassicoles de sa société mère ». Bel euphémisme...

Il faut aussi classer parmi les bizarreries la tendance de l'industrie bancaire canadienne à ouvrir des filiales dans les Antilles. Le tableau 10 montre que, sur 119 filiales étrangères (à l'extérieur du Canada et des États-Unis) appartenant à nos six grandes banques, 57 sont localisées dans les Antilles.

Tant le premier ministre, Jacques Parizeau ¹⁹, que l'ex-ministre québécois du Revenu, Yves Séguin, ²⁰ ont blâmé l'utilisation par les grandes corporations de filiales étrangères situées dans des paradis fiscaux pour fins de réduction de l'impôt sur le revenu. Selon M. Séguin, le fait de permettre aux entreprises canadiennes de ne pas déclarer leurs bénéfices réalisés dans des filiales étrangères encourage les grandes corporations à s'installer dans des paradis fiscaux.

¹⁸ Rapport annuel 1992 (Traduction)

¹⁹ « Parizeau blâme les grandes corporations pour la débâcle financière d'Ottawa », *La Presse*, 29 septembre 1993.

²⁰ « Le budget Martin : du tape-à-l'oeil qui cache des privilèges », *Le Monde Ouvrier*, Avril 1995.

Tableau 10
Filiales étrangères des banques canadiennes

	Antilles	Amérique, sauf Antilles	Europe	Asie	Reste du monde	Total
Banque Scotia	33	1	5	7	0	46
CIBC	7	0	5	8	1	21
Toronto-Dominion	2	0	8	1	4	15
Banque de Montréal	3	1	2	1	0	7
Banque Royale	10	0	11	3	0	24
Banque Nationale	2	0	2	2	0	6
TOTAL	57	2	33	22	5	119

Pour une fortune bien bronzée

On se souviendra qu'en février 1994, le ministre fédéral du Revenu, David Anderson, avait exprimé sa colère devant le fait que les comptables agréés, avocats et autres conseillers [120] fiscaux utilisaient leurs talents pour appuyer l'évasion fiscale. Il avait été obligé de se rétracter face aux interventions de ces guildes professionnelles, qui n'avaient pas aimé le mot « évasion ».

Pourtant, la revue officielle des comptables agréés, *CA Magazine*, présentait récemment un article ²¹ sur les « *stratégies légales d'évitement fiscal* ». On peut y lire ceci :

²¹ ELPHINSTONE, Scott, MESSER, William, « Pour une fortune bien bronzée », *CA Magazine*, juin-juillet 1995, pages 52- 54.

« Nous privilégions en général les territoires qui, comme les îles Caïmans, sont des colonies britanniques plutôt que des États indépendants. Par exemple, il n'y a aucun impôt local aux îles Caïmans. Les produits de placements, les redevances et les gains en capital sont exempts de tout impôt. (...) Il y a présentement plus de 28 000 sociétés constituées aux îles Caïmans, chiffre qui augmente au rythme d'environ 4 000 nouvelles sociétés chaque année. ».

Il faut aussi s'étonner de l'obsession pour la confidentialité dont fait montre cet article du CA Magazine :

« Il s'agit de la première ligne de défense de vos clients. Ils doivent choisir un territoire permettant d'assurer la confidentialité de leurs affaires personnelles. Suivant la Confidential Relationship Law de 1976 des îles Caïmans, commet une infraction quiconque dévoile quelque information au sujet des affaires d'un client à toute personne autre que le client ou ses mandataires autorisés. Le plus important, toutefois, c'est que le client tienne ses affaires secrètes. Pour cela, il doit non seulement éviter de se vanter dans les réunions mondaines, mais aussi s'assurer, par exemple, que les opérations entre l'entité extra-territoriale et le Canada sont réduites au minimum. ».

L'article est aussi révélateur de l'ampleur du phénomène au Canada :

« La quasi-totalité des grandes sociétés multinationales canadiennes ont recours à des sociétés domiciliées à l'étranger dans le cadre de leur stratégie de gestion fiscale. Par exemple, la Barbade constitue un endroit propice pour mettre en œuvre une stratégie d'entreprise internationale exploitée activement, car la convention entre le Canada et la Barbade permet que le revenu d'une entreprise exploitée activement, gagné et imposé à un taux réduit (un maximum de 2,5%) à la Barbade, soit reçu à titre de dividende libre d'impôt par une société canadienne. Toutefois, dans son rapport de 1993, le vérificateur général du Canada a indiqué que la planification fiscale [121] internationale des sociétés représentait une source importante de recettes fiscales perdues. Au printemps suivant, le budget fédéral a permis d'introduire des dispositions qui ont éliminé certaines des économies

d'impôts dont pouvaient bénéficier les entreprises canadiennes, mais il en reste encore beaucoup. ».

L'article de ces conseillers, retenu par le comité éditorial de la revue des comptables agréés, n'hésite pas à affirmer que « si Revenu Canada était au courant de toutes les opérations qui ont lieu, le ministère contesterait la légitimité de la plupart des structures extraterritoriales, ce qui entraînerait des frais juridiques et/ou des pénalités, de même que des intérêts supplémentaires. ». Les auteurs appellent cela « un risque fiscal ». Evidemment, les auteurs prêchent par l'exemple puisque la firme de consultation à laquelle ils sont associés, N. M. Rothschild Group of Companies, est domiciliée... aux îles Caïmans.

Ces appels à la confidentialité et ces craintes d'intervention des gouvernements permettront au lecteur de se faire une opinion sur la nuance qu'il existe entre évasion et évitement et qui avait été à l'origine de la demande de rétractation des comptables agréés au ministre fédéral. Le lecteur appréciera aussi la valeur morale de ces conseils et agissements.

L'article n'hésite pas à dire plus loin que l'existence d'un parti séparatiste au Québec provoque un risque politique qui rend le recours aux paradis fiscaux plus intéressants.

Il faut se rappeler que le vérificateur général du Canada signalait, en 1992, que des corporations canadiennes avaient investi « 16,1 milliards à la Barbade, à Chypre, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suisse, pays qui sont tous considérés comme des paradis fiscaux, pour échapper au fisc en profitant des règles peu restrictives sur les investissements étrangers ».

Après avoir mentionné les pertes de centaines de millions de dollars d'impôts qui en résulte, le vérificateur général notait, dans son rapport annuel, le cas d'une société canadienne qui avait créé une filiale à la Barbade :

« Un transfert de 318 millions de dollars de placements à cette filiale de la Barbade a rapporté en six mois des revenus de 37 millions non [122] assujettis aux règles du Revenu étranger accumulé tiré de biens. Ce revenu de 57 millions, qui n'a pas été imposé à l'étranger à un taux semblable aux

taux canadiens, est ensuite transféré à la société mère canadienne en tant que dividendes exonérés. Non seulement ce revenu étranger n'est-il pas assujéti à l'impôt quand il rentre au Canada, mais il donne aussi droit aux crédits d'impôt fédéral et provinciaux sur les dividendes versés aux actionnaires canadiens. De plus, cette société a engagé des frais de financement pour son investissement dans la filiale de la Barbade, ce qui lui permet de déclarer une perte fiscale au Canada et de ne pas payer d'impôts. »

Malheureusement, les mises en garde du vérificateur général du Canada sont restées lettre morte, puisque l'usage abusif des paradis fiscaux pour fins d'évitement fiscal se poursuit de plus belle.

Les investisseurs intéressés qui ne peuvent recourir à ces spécialistes pourront toujours se procurer le premier guide canadien sur les paradis fiscaux, pour lequel le journal *Les Affaires* a consacré une demi-page ²². Ce livre porte sur les 24 principaux paradis fiscaux, parmi lesquels figurent Belize, les Bermudes, Panama, la Suisse, les Barbades, l'Autriche, les îles Caïmans, Nauru et les îles Turk et Caicos. L'auteur, Richard Czerleau, formule entre autres les recommandations suivantes : « Les personnes intéressées à fonder des compagnies d'assurance captives seront intéressées par l'île de Man. Ceux qui désirent créer des sociétés de placement *offshore* seront intéressés par des endroits comme les Bahamas, Anguila et Nevis, dans les Antilles ».

Pourtant, avec un peu de volonté politique, nos gouvernements pourraient mettre fin à ces mesures d'esquive fiscale qui ont cours depuis plusieurs années au pays. Nos élus ont certes démontré plus de « courage » en sabrant allègrement dans les programmes sociaux. Il semble plus facile pour ces derniers de « régler » le sort des assistés sociaux et des chômeurs que de s'occuper des investisseurs canadiens qui ont un faible pour l'exotisme fiscal. Afin de démontrer notre bonne volonté, nous tenons à offrir nos services, sur une base bénévole, au premier ministre du Canada, monsieur Jean Chrétien, [123] et à son ministre des Finances, monsieur Paul Martin, afin de trouver une solution équitable au fléau de l'escampette fiscale. En adoptant définitivement l'approche positive plutôt que la stérile voie coercitive,

²² *Les Affaires*, 18 août 1995 citant CZERLAU, Richard, *World Financial Privacy Atlas*, 1995.

nous ferons en sorte d'inciter les investisseurs à « éviter » l'évitement fiscal dans les sites paradisiaques.

Conclusion

La présente étude permettra de remettre en perspective les propos de ceux qui nous disent que les compagnies croulent sous les impôts et ont de plus en plus de difficultés à obéir aux injonctions du marché à cause des ponctions de l'État. Elle permet aussi de juger du manque de courage des gouvernements qui entretiennent un laxisme face aux compagnies, mais qui visent les boucs émissaires naturels de la colère des contribuables, soit les fonctionnaires, les professeurs, les assistés sociaux, les chômeurs, etc.

Nous avons montré que, présentement, plusieurs entreprises paient peu ou pas d'impôts sur le revenu, et certaines reçoivent même des remboursements du fisc, malgré des bénéfices de plusieurs millions de dollars. La société existe en vue d'une collaboration, et il est difficile d'admettre que cette unité d'utilisation des services publics qu'est l'entreprise puisse s'en tirer pendant plusieurs années sans payer d'impôts. Selon M. Séguin²³, ex-ministre québécois du Revenu, la moitié des fonds publics dépensés va en services aux entreprises. Par principe d'équité, celles-ci devraient donc contribuer à la moitié des recettes fiscales de nos gouvernements.

Les autorités gouvernementales devraient instaurer un impôt minimum afin que toute entreprise participe au financement des infrastructures sociales dont elle profite. Nous avons vu, à partir d'un grand échantillon de 438 compagnies rentables, que 200 d'entre elles paient moins de 20% d'impôts. Une proportion d'au moins 40% des grandes compagnies rentables s'en tirent donc avec moins de 20% d'impôt sur le revenu réel. Un impôt minimum de 20% aurait un certain [124] effet de rétablissement de l'équité. L'actuelle taxe sur le capital des grandes corporations est déjà un pas dans la bonne direction.

D'autre part, l'efficacité des amortissements fiscaux accélérés dans l'accroissement des investissements n'a jamais été démontrée. Une

²³ *Le Monde Ouvrier*, op. cit.

enquête fiscale a déjà démontré en 1986 que les réductions d'impôts accordées aux compagnies ne génèrent que le sixième des emplois créés par une dépense gouvernementale. Les industries ciblées par des mesures fiscales favorables à l'investissement n'investissent pas plus que les autres. Ces « encouragements », qui n'assurent qu'un plus gros profit aux compagnies, sont le résultat d'un lobbying de groupes d'intérêts particuliers puissants qui ont l'oreille du gouvernement.

Pendant que l'on planifie la réduction des programmes sociaux, l'industrie des abris fiscaux fonctionne à plein régime pour le bien des mieux nantis. Sans parler des dépenses personnelles des gens d'affaires qui se traduisent par des dépenses d'affaires déductibles d'impôt.

L'Ordre des comptables agréés, les associations d'économistes, les instituts, tels Fraser et C.D. Howe, jettent pudiquement le voile sur l'ampleur des concessions fiscales accordées aux compagnies et aux bien nantis, préférant exiger la coupure des programmes sociaux. Les honoraires de fiscalité de plusieurs groupes de professionnels se fondent sur l'inextricabilité de la loi. Nous l'avons vu, l'Institut canadien des comptables agréés prêche dans sa propre revue le recours sans vergogne aux paradis fiscaux, allant jusqu'à accepter des publicités à cet effet. Peut-on se moquer plus ouvertement du concept de justice sociale ? En recherchant l'exploitation maximale des échappatoires fiscales au bénéfice de leurs clients, ils deviennent des citoyens contre productifs qui vivent de la complexité et de la générosité du système fiscal.

À cet effet, il est utile de souligner au lecteur les propos tenus récemment par le premier ministre du Canada, monsieur Jean Chrétien : « *Je pense qu'il est inacceptable qu'il y ait des [125] contribuables qui ne paient absolument rien en impôts dans une année avec de gros revenus et qu'il va falloir regarder la possibilité d'instaurer un impôt minimum.* » Il poursuit en disant : « *Le problème est que le système fiscal canadien est comme une grosse meule de fromage dans laquelle les avocats et les comptables passent leur temps à faire des trous* »²⁴.

²⁴ C. AUGER, Michel, « Chrétien songe à un impôt minimum pour les entreprises », *Journal de Montréal*, 15 octobre 1993.

Quant au premier ministre du Québec, il formulait dernièrement ²⁵ les propos suivants sur le problème des évitements et des reports d'impôts : « *Les grandes corporations financières au Canada échappent largement au fisc et sont ainsi en bonne partie responsables de la débâcle financière du gouvernement fédéral. (...) Si les vieux partis fédéraux veulent sérieusement s'attaquer au problème du déficit, ils doivent avoir le courage de se retourner vers les grandes corporations, dont plusieurs ne paient pas un sou d'impôts.* ». M. Parizeau a dénoncé l'attitude de Jean Chrétien, qui essaie de culpabiliser les citoyens ordinaires pour les déboires financiers du gouvernement fédéral en menaçant de sabrer différents programmes sociaux.

Selon M. Parizeau, « *Une des évasions fiscales utilisées par les grandes sociétés consiste, par les jeux comptables, à générer des entrées de revenus au pays provenant des filiales étrangères sous forme de dividendes. (...) L'ensemble des possibilités d'évasions offertes par le régime fiscal canadien coûte chaque année des milliards de dollars au trésor fédéral. (...) Seulement pour l'année 1986, les grandes corporations ont déclaré des déductions d'impôt reportées de 21 milliards, soit autant d'argent que ne touchera jamais Ottawa* ». M. Parizeau suggère également d'implanter un impôt minimum aux entreprises, comme c'est le cas présentement aux États-Unis. Passera-t-il à l'action dans l'éventualité d'un Québec souverain ? De plus, est-il nécessaire d'être dans un pays indépendant pour commencer à colmater, même en partie, les brèches béantes de la fiscalité des entreprises ?

En incluant les cotisations sociales, les particuliers apportaient 70% de revenus au gouvernement fédéral en 1994 contre 19% pour les compagnies. Pierre Fortin ²⁶, professeur d'économie à l'UQAM, montrait que pour l'année 1991, [126] l'impôt sur le revenu des particuliers comptait pour 23,1 milliards de dollars, et l'impôt sur le

²⁵ Propos tels que rapportés par M. Frédéric Tremblay, de la *Presse Canadienne*.

TREMBLAY, Frédéric, « Parizeau blâme les grandes corporations pour la débâcle financière d'Ottawa », *La Presse*, 29 septembre 1993.

²⁶ « Révolutionner l'impôt sur le revenu : Pourquoi et comment ? », conférence au Conseil de la santé et du bien-être, avril 1995.

revenu des compagnies pour 2,9 milliards de dollars. Les Québécois ont payé respectivement 4 et 6,2 milliards de dollars en TPS et en TVQ.

Ce sont déjà les particuliers qui financent la majorité des infrastructures publiques utilisées par les compagnies, il devient inacceptable qu'un grand nombre d'entreprises s'en tirent en payant moins de la moitié du taux officiel d'impôt de 40%. Les travailleurs salariés, prisonniers du fisc, paient leur part par la voie de la déduction à la source alors que les revenus d'entreprises, de capital, de dividendes échappent au fisc dans une proportion appréciable. La complexité et l'iniquité du système fiscal démoralisent les travailleurs et incitent ceux qui le peuvent à l'économie souterraine ou à la non-observation de la loi. Avec l'ampleur du transfert de l'économie officielle à l'économie souterraine, comment le gouvernement peut-il sérieusement nous dire que l'économie est en décroissance ? Ces fausses appréciations entretiennent les doléances des compagnies.

Pensons à cela lorsque le Conseil du patronat et les Chambres de commerce nous demanderont de couper dans les programmes sociaux. Il devient difficile de croire à la supériorité intrinsèque du secteur privé. Une vaste entreprise de conditionnement idéologique est continuellement à l'œuvre pour cacher le pouvoir véritable des entreprises et les privilèges dont elles profitent.

Michel Bernard, Léo-Paul Lauzon et Martin Poirier,
l'aut' journal, nos 141 et 144, 25 septembre-9 octobre 1995
et 20 novembre-11 décembre 1995.

[128]

ANNEXE 1

Brève explication du phénomène du report de l'impôt

Pour comprendre le phénomène du report d'impôts, il faut d'abord considérer que les dépenses sont les causes mises en branle pour obtenir des effets appelés revenus. Donc si le fisc impose le revenu (l'effet), il doit permettre de déduire la dépense (la cause) nécessaire à la réalisation du revenu. Or le fisc permet aux entreprises de déduire les dépenses (la cause) alors que les revenus, les effets imposables, ne se sont pas encore manifestés. Par exemple, si une entreprise pétrolière dépense 10 millions \$ pour forer un puits duquel on extraira du pétrole pendant dix ans, légitimement les frais de forage devraient déduire les revenus sur une période de dix ans à mesure que les causes produisent des effets imposables. Mais le fisc permet aux compagnies de déduire ces frais pendant l'année courante avant que le revenu à imposer ne se soit manifesté. Les dépenses passent dans le rapport d'impôt avant les revenus. On comprend que l'entreprise paiera peu d'impôt l'année où elle a fait ce forage, car des dépenses utiles aux revenus futurs déduiront les revenus de l'année courante. Ce jeu est très répandu, car l'amortissement fiscal accéléré des immobilisations rapportent des revenus sur de longues périodes. Les entreprises bénéficient donc d'un « encouragement fiscal », car verser 1 \$ d'impôt dans 10 ans équivaut à verser 46 cents aujourd'hui en tenant compte d'un taux d'intérêt est de 8%. De plus, comme les entreprises réinvestissent leur profit en immobilisations rapidement amortissables au point de vue fiscal, le jeu du report se perpétue.

Lorsqu'une entreprise peut déduire davantage de dépenses fiscales qu'elle a réalisé de revenus, elle encourt une perte fiscale. Ces pertes ne sont souvent dues qu'à des règles fiscales fort généreuses car, dans les faits, de nombreuses compagnies réalisent à la fois des profits comptables et des pertes fiscales. Le cas des nombreuses compagnies qui ont obtenu un [129] remboursement du fisc malgré des bénéfices comptables en est un exemple frappant. Comme les pertes fiscales

peuvent être utilisées sur les bénéfices réalisés trois ans auparavant, et sur ceux à réaliser au cours des sept années suivantes, les entreprises s'assurent qu'elles ne perdront aucun des avantages fiscaux qui leur ont été attribués.

Comme les pertes fiscales peuvent être reportées trois ans en arrière ou sept ans en avant, transférées d'une filiale à l'autre au sein d'une même entreprise, ou même vendues à une autre compagnie, ces pertes finissent toujours par être utilisées. Certaines compagnies, particulièrement celles qui couvrent dans la haute technologie, accusent des pertes fiscales à répétition grâce à de généreuses déductions, mais restent toujours en affaires, ce qui montre bien qu'en réalité, ces entreprises sont profitables et que leurs pertes apparentes sont dues à des déluges de déductions fiscales pour la recherche et le développement, l'investissement, la formation, etc.

[130]

ANNEXE 2*Entreprises qui ont payé moins de 20% d'impôts réels*

Entreprises qui ont reçu un remboursement du fisc		
Nom	Bénéfice avant impôts (BAI)	Impôts exigibles
Corporation Horsham	28 298 820	(12 380 127)
Inco ltée	26 963 970	(59 325 588)
Cascades inc	26 275 000	(2 372 000)
Trans Mountain pipe line co ltd	25 568 000	(940 000)
Société d'énergie Talisman inc	14 577 000	(1 621 000)
Ranger Oil ltd	14 025 633	(33 662 490)
Fairfax financial holdings ltd	6 975 000	(4 296 000)
Prairie Oil royalties company ltd	6 867 000	(390 000)
Morgan financial corporation	5 793 000	(1 592 000)
Vencap equities Alberta ltd	5 462 000	(30 000)
Total, dix premières compagnies	160 805 423	(116 609 205)
Total, 20 autres compagnies	39 601 234	(9 485 818)
Total, 30 compagnies	200 406 657	(126 095 023)

[131]

Entreprises qui n'ont pas payé d'impôts

Nom	Bénéfice avant impôts (BAI)	Impôts exigibles
Renaissance energy ltd	41 552 000	0
Consolidated Carma corporation	39 905 000	0
Burns Fry holdings corp	37 042 000	0
Morrison petroleums ltd	22 642 000	0
Varitech investors corp	20 043 000	0
BC Pacific capital corp	16 259 000	0
Canadian Northstar corporation	12 331 000	0
Unicorp energy corp	11 057 000	0
Pinnacle ressources ltd	10 222 000	0
Coho resources ltd	5 756 000	0
Total, dix premières compagnies	216 809 000	0
Total, 41 autres compagnies	65 006 871	0
Total, 51 compagnies	281 815 871	0

[132]

Entreprises qui ont payé un taux inférieur à 10%

Nom	Bénéfice avant impôts (BAI)	Impôts exigibles	%
The Thompson corporation	286386 000	27 910 500	9,7%
Nova corp of Alberta	214 000 000	16 000 000	7,5%
Placer Dome inc	207 508 500	4 854 000	2,3%
Telus corp	181 879 000	4111 000	2,3%
Hees international	140 118 000	12 500 000	8,9%
Hudson's Bay company	139 516 000	11 088 000	7,9%
Laurentienne financière inc	103 489 000	4 195 000	4,1%
Banque Hongkong du Canada	82 464 000	7 185 000	8,7%
Gestion immobilière ,arathon inc	63 789 000	4 603 000	7,2%
Potash Corp of Aaskatchewan inc	60 148 000	1 972 000	3,3%
Total, dix premières compagnies	1 479 297 500	94 418 500	6,4%
Total, 62 autres compagnies	726 660 415	35 292 524	4,9%
Total, 72 compagnies	2 205 957 915	129 711 024	5,9%

[133]

Entreprises qui ont payé un taux entre 10% et 20%

Nom	Bénéfice avant impôts (BAI)	Impôts exigibles	%
Sun life Of canada	827 863 000	98 538 000	11,9%
London life, cie d'ass.vie	446 000 000	85 000 000	19,1%
Ct financial services inc	251 790 000	28 143 000	11,2%
American Barrick resources corp	222 744 000	39 665 000	17,8%
Compagnies Molson Itée	187 776 000	32 546 000	17,3%
Corp du groupe la Laurentienne	180 030 000	18 942 000	10,5%
Laidlaw inc	168 892 000	17 250 000	10,2%
Hollinger inc	138 314 000	25 004 000	18,1%
Bombardier inc	121 400 000	18 900 000	15,6%
Torstar corp	120 475 000	23 723 000	19,7%
Total, dix premières compagnies	2 665 284 000	387 711 000	14,5%
Total, 37 autres compagnies	709 613 392	103 907 362	14,6%
Total, 47 compagnies	3 374 897 392	491 618 362	14,5%

[134]

[135]

Finances publiques. Profits privés.
Les finances publiques à l'heure du néolibéralisme.

18

Dossier

Le fiasco du Régime d'épargne-action du Québec (REAQ)

[Retour à la table des matières](#)

Le Régime d'épargne-action du Québec (REAQ), lancé en 1979, a drainé pour 8,5 milliards de dollars d'épargne publique et a coûté au Trésor québécois et à la collectivité la rondelette somme de 1,2 milliard, tout en provoquant de nombreuses et importantes pertes pour les investisseurs québécois. Si on excepte certains succès individuels, le REAQ aura été carrément un désastre.

8,5 milliards d'épargne publique

Le REAQ consiste à déduire du revenu d'un contribuable un certain pourcentage de ses investissements sous forme de crédit d'impôt lors d'achat d'actions de compagnies. Le programme avait, entre autres, pour objectifs de :

- * Fournir aux entreprises québécoises du financement par voie d'émissions d'actions et ainsi, augmenter le capital de risque au Québec ;

- * Initier le grand public à l'investissement en Bourse ;
- * Aider les petites entreprises à s'ouvrir au marché et à assainir leur situation financière.

[136]

Le total des émissions REAQ de 1979 à 1989, période analysée par l'étude, s'élève à 8,5 milliards de dollars, dont 5 milliards par voie de prospectus, sur lequel porte l'essentiel de l'étude, et 3,5 milliards dans le cadre de régimes d'achats d'actions et de réinvestissements des dividendes.

Deux cent cinquante-trois entreprises québécoises ont fait appel à l'épargne publique par voie de prospectus dans le cadre du REAQ de 1970 à 1989 inclusivement. Elles ont effectué 323 émissions d'actions à l'intérieur du REAQ. 57 compagnies ont effectué plus d'une émission, la palme revenant à Québécor et ses filiales qui ont recouru sept fois au REAQ.

Un rendement d'à peine 2,74% !

Au 31 décembre 1991, le gain net réalisé par les émissions par voie de prospectus fut de près de 137 millions de dollars sur un investissement total de 5 milliards, soit un mince 2,74% !²⁷

Si on exclut de ce total le gain de 287 millions de dollars de l'émission de Consolidated Bathurst, le programme REAQ tombe dans le rouge et affiche alors une perte nette globale de 150 millions, soit une perte de valeur de 3,0% !

²⁷ Le calcul du gain ou de la perte de l'action au 31 décembre 1991, soit la différence entre la valeur de l'action en bourse de Montréal le 31 décembre 1991 et la valeur à l'émission de l'action indexée au taux de l'indice mensuel des prix à la consommation depuis l'émission.

***Près d'une entreprise REAQ sur trois
a fait faillite ou a été acquise par une autre !***

Vingt-sept entreprises sur 253 avaient officiellement déclaré faillite au 31 décembre 1991, emportant en fumée 208 millions de dollars d'épargne publique, sans compter un manque à gagner fiscal pour le gouvernement de 52 millions.

Quarante-sept firmes REAQ ont fusionné ou ont été acquises par d'autres entreprises locales ou étrangères. Donc, 30% des entreprises REAQ ont, soit fait faillite ou été absorbées par d'autres.

[137]

Gains et pertes selon la taille des entreprises

Le nombre d'émissions des petites et très petites firmes a totalisé 59,8%, alors que la valeur des titres émis par ces dernières ne fut que de 26,7%. En revanche, le nombre d'émissions des grandes et très grandes compagnies fut de seulement 16,1% comparativement à une valeur des titres souscrits de 45,5%

Les moyennes, petites et très petites entreprises ont généré respectivement des pertes nettes de 18,5%, 44,5% et 14,8% de la valeur des émissions. Quant aux grandes entreprises, elles ont dégagé des gains nets de 76,9% de la valeur des émissions, tandis que les très grandes entreprises devaient se satisfaire d'un modeste 22% de gains.

Les grandes entreprises raflent 5,8 sur 8 milliards !

Un des objectifs déclarés du programme REAQ était de venir en aide aux petites entreprises. Cependant, les grandes et très grandes entreprises ont drainé un total de 5,828 milliards de dollars, soit 62% du total des émissions. Car, en plus de drainer l'épargne publique par les émissions par voie de prospectus, elles sont allées chercher pour près de 3 milliards et demi de dollars d'épargne publique par le biais de

leurs programmes d'achats d'actions et de réinvestissements de dividendes.

Le coût fiscal de la participation des grandes et très grandes entreprises, à qui le programme, rappelons-le, n'était pas destiné, est évalué à près de 570 millions de dollars.

[138]

Gains et pertes selon la taille des entreprises

Taille des entreprises	Valeur des émissions (\$)	Gains en		Pertes en		Gains (Pertes) nets en	
		dollars	\$	dollars	\$	dollars	\$
Très grandes (+ de 500 millions)	1 708 737 335\$	742 248 933	43,4	365 319 338	21,3	376 929 595	22,1
Grandes (entre 250 et 500 millions)	564 120 480\$	491 836 916	87,2	58 302 601	10,3	433 534 315	76,9
Moyennes (entre 25 et 250 millions)	1 388 852 896\$	250 659 538	18,0	507 505 265	36,5	(256 845 727)	(18,5)
Petites (entre 10 et 25 millions)	738 576 215\$	107 126 406	14,5	435 608 271	59,0	(328 481 865)	(44,5)
Très petites (moins de 10 millions)	596 084 499\$	289 582 542	48,6	377 728 497	63,4	(88 145 955)	(14,8)
TOTAL	4 996 371 424 \$	1 881 454 335	37,7	1 744 463 972	34,9	136 990 363	2,7

[139]

Les 25 entreprises les plus importantes quant à la valeur des émissions

Rang	Compagnie	Montant des émissions
1	Imasco ltée	288 166 142
2	Alcan aluminium	199 646 508
3	Gaz métropolitain	185 397 297
4	Unigesco	158 931 196
5	Canadien pacifique	116 934 537
6	Bombardier	114 071 604
7	Domtar	111 079 975
8	La laurentienne	109 172 609
9	Provigo-Univa	107 232 187
10	Montreal Yrustco	102 310 862
11	Vidéotron	87 527 723
12	Noverco	82 574 918
13	Mémotec data	82 540 060
14	Canam Manac	73 850 964
15	Lévesque Beaubien	72 451 964
16	Ivaco	72 090 270
17	Consolidated Bathurst	70 111 489
18	SNC	67 728 672
19	Banque nationale	62 773 585
20	Quebecor	62 450 331
21	Donohue	60 858 177
22	Cambior	59 148 023
23	United Westburne	53 994 354
24	BCE	51 473 303
25	CB Pak	45 358 351

Plusieurs entreprises étaient reliées entre elles

Dans cette liste de 25 entreprises, il y a 10 entreprises qui sont reliées juridiquement entre elles. Si on regroupe leurs émissions d'actions, on obtient les résultats suivants :

Rang	Compagnie	Montant des émissions
1	Noverco – Gaz Métropolitain	267 972 215 \$
2	Unigesco – Provigo – Univa	266 163 383 \$
3	BCE – Montreal Trustco	153 784 165 \$
4	Banque nationale – Lévesque Beaubien	135 225 549 \$
5	Québecor - Donohue	123 308 508 \$

[140]

Les REAQ ont servi à acheter des sociétés d'État

Parmi ces 25 entreprises, certaines ont effectué des émissions REAQ afin de financer l'achat de sociétés étatiques :

Firme acquéreuse	Société d'État ou propriété d'une telle société
Unigesco	Provigo-Univa
Bombardier	Canadair
Vidéotron	Cablevision nationale
Mémotec Data	Téloglobe
Québecor	Donohue

De plus, Alcan, Domtar, Canadien Pacifique, la Banque Nationale et la BCE ont recueilli des sommes additionnelles significatives par le

biais de leurs programmes de réinvestissements de dividendes et d'achats d'actions également admissibles au REAQ.

Un coût social énorme !

1.2 milliard de moins dans les coffres de l'État

Le coût total du programme REAQ pour l'ensemble de la collectivité québécoise fut énorme. En cette période de rareté critique des ressources financières, 8,5 milliards de dollars d'épargne publique québécoise furent canalisés dans ce programme économique. De plus, il faut ajouter 1,2 milliard en manque à gagner pour le gouvernement québécois, ce qui a accru d'autant le déficit et la dette totale du Québec.

Ces argents, il va sans dire, auraient pu être rendus disponibles pour des fins autrement productives.

Les vrais gagnants : les courtiers !

Si nous estimons de façon conservatrice à 1,5 million de dollars les frais de courtiers, de comptables et d'avocats pour chacune des 323 émissions d'actions REAQ, nous arrivons à un total d'environ 500 millions empochés par ces derniers, soit 13% de la valeur totale non-indexée des émissions. Ajoutez à cela que plusieurs de ces mêmes maisons de courtage ont émis leurs propres actions ! Voilà les vrais gagnants de ce programme socio-économique.

[141]

Ironie du sort, la plupart de ces maisons de courtage francophones, à l'exception de Lévesque Beaubien, ont été vendues depuis à des intérêts anglophones, si bien que le Québec se retrouve aujourd'hui dans ce domaine à la case départ.

Les principales recommandations

1. *Exclure les « bineries » du programme.* L'expérience montre que leur actif et l'avoir des actionnaires ont été souvent gonflés artificiellement à l'aide de normes comptables « créatives ».
2. *Éliminer les actions subalternes du REAQ,* c'est-à-dire les actions sans droit de vote qui ont permis à un Bertin Nadeau ou à un Michel Gaucher de contrôler des empires avec moins de 1% des actions.
3. *S'assurer que les compagnies ont leur siège social, mais aussi une bonne partie de leurs usines au Québec,* et s'assurer que la majorité des fonds recueillis par le REAQ sont investis au Québec.
4. *Faire en sorte que la Commission des valeurs mobilières vérifie non seulement la lettre mais également la substance des prospectus.*
5. *S'assurer qu'en aucun cas les entreprises ne devraient être autorisées à procéder à d'importantes émissions REAQ dans le seul kit d'acquérir des sociétés d'État.* Il est ridicule d'accorder une aide gouvernementale sous forme d'abri fiscal à des individus qui, en plus, se voient offrir sur un plateau d'argent un bien public.
6. *Limiter au minimum les émissions d'actions REAQ effectuées dans le but d'acquérir une entreprise privée québécoise.* Ce type de transaction draine d'importantes épargnes publiques et occasionne un coût fiscal significatif sans vraiment créer de plus-value collective.

[142]

7. *Obliger les firmes qui font appel au REAQ à publier dans leur rapport annuel davantage d'informations pertinentes au plan socio-économique.* Les informations suivantes devraient faire partie de la comptabilité socio-économique de l'entreprise : évolution de l'emploi (permanents, temporaires, temps plein, temps partiel) ; rémunération des employés ; rémunération des dirigeants incluant tous les avantages ; nouveaux investissements

par région et division ; répartition des investissements au Québec et ailleurs ; exportations ; ressources consacrées à la recherche et au développement, à la formation du personnel ; montants alloués à l'installation de technologies moins polluantes ; aide gouvernementale directe et indirecte reçue ; impôts et taxes payés ; contrats et sous-traitance gouvernementale.

Cette forme partielle de comptabilité socio-économique, en vigueur dans des pays comme la France, permettrait d'évaluer l'apport de l'entreprise à la collectivité, non seulement sur la base du strict profit à court terme, mais bel et bien dans un sens plus large englobant l'emploi, la modernisation, la recherche, la protection de l'environnement ou la formation, lesquels constituent des éléments vitaux pour l'avenir d'un pays et de l'entreprise en question.

Léo-Paul Lauzon,
l'aut' journal, n° 116, septembre 1993.

Fin du texte